

Paris le 17 décembre 2003 - N° 414/D130

INTER-FORMATIONS « STATISTIQUES SOCIALES »

RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2003

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	34
AVIS D'OPPORTUNITÉ	35

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	AFSA Cédric	INSEE
Mme	ALEXANDRE Hélène	APEC
M.	AMAR Michel	INSEE
Mme	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Comité du label
Mme	AUDIER Florence	Université PARIS 1
M.	BARNIER Julien	CNRS
Mme	BOIRY Christine	CCIP
M.	BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M.	BOSSARD André	DGEFP
Mme	BOURBIGOT-POGNAT	CNIS
M.	BRUNET François	DARES
M.	CASTELLAN Michel	Préfecture Région Île-de-France
Mme	CÉLERIER Sylvie	Université EVRY-VAL-D'ESSONNE
M.	CHAIGNEAU Yves	
Mme	CHAMBET-ROSSET M.C.	CNIS
M.	CHANU Pierre-Yves	CGT
M.	CLANCHÉ François	INSEE
M.	COUSINEAU Mathieu	Fédération Nationale de la Mutualité Française
Mme	CRISTOFARI Marie-France	Centre d'Etudes de l'Emploi
M.	CUNEO Philippe	DREES
Mme	DADOY Mireille	CNIRS Laboratoire G. FRIEDMANN
M.	DAMAIS Jean-Philippe	Université PARIS 13
M.	DAYAN Jean-Louis	DARES
M.	DE FOUCAULD Jean-Baptiste	Inspection Générale des Finances
Mme	DEFRESNE Florence	Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
M.	DETAPE Yves	INSEE
Mme	DONNEFORT-GENDREAU S.	Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire
Mme	DOUSSIN Anne	CREDES
M.	DUBELLOU Jean-Louis	UNAF
Mme	DUMARTIN Sylvie	Autorité de régulation des télécommunications
Mme	DUSSERT Françoise	DGAPF
M.	ERNST Bernard	UNEDIC
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	FAYOLLE Jacky	IHRES
Mme	FOURNIER Irène	CNRS LASMAS
M.	GAUTIER Daniel	Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins
M.	GLAUDE Michel	INSEE
M.	GRESSEL Reinhard	INRETS
Mme	GUICHARD Diana	Comité du label
Mme	GUILLEMOT Danièle	INSEE
Mme	LEFEVRE Cécile	INED
Mme	LLADSER Antinea	CANAM
M.	LOMONACO Jean-Christophe	DECAS
M.	LUBINEAU Christian	ENIM
M.	MARCHAND Olivier	INSEE
Mme	MAUREL Françoise	INSEE
M.	MAURICE Joël	CERAS
M.	MOLLET Julien	Comité des Constructeurs Français d'Automobiles
M.	MONTEIL Michel	Confédération générale du travail-Force ouvrière
Mme	MOREAU Françoise	INED
Mme	PARENT Marie-Christine	INSEE
Mme	PINTEAUX Anne	Institut national de veille sanitaire
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire Général du CNIS
M.	RALLE Pierre	INSEE
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	RIANDEY Benoît	INED

Mme	ROTH Nicole	DREES
M.	ROUSSEL Romain	Direction de la Sécurité Sociale
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du CNIS
M.	SALANAVE Benoît	CNAMTS
Mme	SCHILTZ Marie-Ange	CNRS - Centre d'Analyses Mathématiques Sociales
Mme	SEDILLOT Béatrice	DARES
M.	SEYS Baudouin	Ministère de la Justice
M.	TAHAR Gabriel	CNRS - Université Toulouse I
M.	VENNAT Francis	DARES

Absents excusés :

M.	BESNARD Jean-Louis	UNSA
M.	BLONDET Daniel	Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche
M.	DE KERVASDOUÉ Jean	CNAM
Mme	DUCRET Françoise	APCM
M.	LAURENT Philippe	Vice président du Conseil Général des Hauts-de-Seine
M.	PAILLARD Francis	Président de la CHAMBRE des METIERS de L'AUBE
M.	PAUL Jean-Jacques	IREDU - Université de Bourgogne
Mme	REYNAUD Marie-Thérèse	
M.	ROSE José	CNRS - Groupe de recherche sur l'emploi et l'éducation
M.	VILLERET Sébastien	Fédération des Hôpitaux de Paris

INTER-FORMATIONS « STATISTIQUES SOCIALES »
- 17 octobre 2003 -

Président : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur général des finances, Président de la formation « Démographie, conditions de vie »

Rapporteur : Michel GLAUDE, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee), Rapporteur de la formation « Démographie, conditions de vie »

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I - Introduction (Jean-Baptiste de FOUCAULD)

II - Programmes à moyen terme 2004-2008 :

- 1 - Synthèse générale (Michel GLAUDE)
- 2 - Point sur l'enquête santé et itinéraire professionnelle (SIP) et sur la diffusion des bases de données de l'assurance maladie (Philippe CUNEO)
- 3 - Débat général

III - L'avenir des enquêtes auprès des ménages :

- 1 - présentation de la note "Quel avenir pour les enquêtes auprès des ménages effectuées par l'Insee" (Michel GLAUDE)
- 2 - débat

IV - Les panels :

- 1 - Les panels en France : premières réflexions (Pierre RALLE, Insee)
- 2 - débat

V - Propositions d'amendement au projet d'avis 2004 et 2004-2008 (Carla SAGLIETTI)

VI - Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité :

- Enquête Offre d'emploi et recrutement (Francis VENNAT, Dares)
- Enquête REPONSE 2004 - Relations professionnelles et négociations d'entreprise (Jean-Louis DAYAN, Dares)
- Enquête permanente conditions de vie des ménages (EPCV) - partie variable « Pratiques environnementales des ménages » (Danièle GUILLEMOT, Insee)

I - INTRODUCTION

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Nous réunissons simultanément quatre formations. Cela me semble nécessaire car nous assistons à une mutation de notre société, à laquelle le système statistique doit s'adapter. La mondialisation et le contexte européen ont une influence croissante sur notre économie. La méthode de coopération ouverte entre pays européens implique des examens statistiques. Je me suis même demandé si cette façon de procéder, piloter tout en décentralisant, ne pourrait pas fonctionner au sein même de la France. La décentralisation jouera également un rôle important au cours du prochain moyen terme. Enfin, la société devient de plus en plus complexe. Les élus ont besoin d'outils pour évaluer le résultat de leurs politiques publiques et les rendre plus efficaces.

II - PROGRAMMES A MOYEN TERME 2004-2008

1. Synthèse générale

Michel GLAUDE, Rapporteur

a. La tendance du prochain moyen terme

Je vais vous résumer l'ensemble du contenu du programme de moyen terme, dont les maîtres mots sont la continuité, la consolidation et l'innovation.

La notion de continuité est logique au vu de la longueur des projets. Il a fallu une dizaine d'années pour rénover le recensement, une dizaine d'années également pour avancer de façon significative dans la connaissance de la pauvreté et de l'exclusion, cinq ans pour stabiliser les données fiscales, de nombreuses années pour préparer et exploiter une enquête nouvelle. Il a fallu deux ans, par exemple, pour préparer les parties variables des enquêtes permanentes de condition de vie.

Le système statistique doit également répondre aux attentes des utilisateurs, qui ont besoin de séries statistiques pour appréhender les évolutions de la société.

De nombreuses avancées ont été obtenues récemment. Citons notamment le recensement rénové de la population. Chaque formation a pu constater l'apparition de nombreux nouveaux outils dans son domaine.

De nouveaux projets sont en cours d'élaboration compte tenu d'une demande de statistiques sociales toujours très forte.

b. Un nouvel environnement

Au cours de l'élaboration des projets de moyen terme, les formations ont insisté sur les évolutions du contexte et de l'environnement. Nous devons adapter notre système d'information en conséquence.

La construction européenne

Les premières « contraintes » sont d'origine européenne. Il s'agit simultanément d'une opportunité formidable de comparer notre système social à celui de nos voisins communautaires. Les formations du CNIS sont relativement inquiètes devant le transfert progressif du pouvoir de décision en matière de système statistique, vers le niveau européen.

Beaucoup de formations ont noté que la réglementation européenne devenait très développée. Dans ce contexte, quelle sera la portée des recommandations des formations, de leurs avis d'opportunité, voire du Comité du label ? Comment le CNIS peut-il s'adapter à l'évolution de ce contexte ?

Dans le cadre de la méthode ouverte de coordination, le système statistique européen introduit la notion de structures cibles, qui servent à l'harmonisation des systèmes statistiques nationaux. Des structures cibles ont été élaborées pour la santé, la formation professionnelle, l'emploi, etc. De nombreux indicateurs sociaux européens sont également mis en place. L'histoire des indicateurs

sociaux en France a été assez mouvementée. La mise en place de ces indicateurs pèsera sur le système statistique. Se poseront des problèmes de comparabilité des indicateurs selon les pays, qu'il est nécessaire d'anticiper.

La demande de fichiers détails anonymisés est forte de la part de l'Europe pour faciliter la recherche académique et aider la Commission européenne à élaborer les politiques publiques.

Nous notons également la convergence des diplômes européens de l'enseignement supérieur (licence, maîtrise, doctorat). Le système statistique national devra s'adapter à cette nouvelle réalité.

La décentralisation

Beaucoup de formations ont ressenti le besoin de maîtrise des conséquences de la décentralisation, car celle-ci pourrait éventuellement aboutir à une incomparabilité des statistiques de suivi des bénéficiaires de politiques décentralisées. Un système d'information partagé entre l'état et les collectivités locales permettrait d'accompagner la décentralisation, sans négliger la qualité des informations rassemblées au niveau national et leur comparabilité.

Les élus locaux formulent des demandes d'informations de plus en plus précises pour orienter leurs prises de décision.

La LOLF

La LOLF introduit la notion d'efficacité de la dépense publique. Les moyens et les résultats des politiques publiques seront mesurés par des indicateurs. Cela induira une pression croissante sur l'appareil statistique.

Des contraintes de ressources pourraient éventuellement apparaître.

c. Les principales évolutions des outils du système statistique

L'utilisation des sources administratives

Les sources administratives seront de plus en plus sollicitées, sous la double impulsion des demandes locales et des contraintes budgétaires. L'Éducation nationale désirerait maintenir l'identifiant unique des étudiants dans le supérieur pour mieux suivre leur parcours. L'accessibilité des données des CAF, des CPAM, des ASSEDIC, etc., devra être améliorée. Il faudra veiller parallèlement à la confidentialité. Le processus de traitement de ces données devra être revu.

Le nouveau recensement de la population

Je n'entends pas détailler l'aspect local du recensement rénové de la population, qui concerne la formation « statistiques régionales et locales ». J'insiste toutefois sur les avancées très importantes qui pourront être réalisées au niveau national, en particulier pour la démographie, l'étude des migrations, celle de l'emploi et celle du marché du logement. Les évolutions pourront être appréhendées de façon beaucoup plus fine dans chacun de ces champs. Nous examinerons les évolutions des enquêtes associées au recensement et des bases de sondage au cours du point consacré aux enquêtes ménages.

La révision des nomenclatures

Plusieurs nomenclatures vont évoluer : la nouvelle PCS doit être entièrement implantée et la nomenclature des niveaux de formation va également évoluer, ainsi que celle des familles professionnelles.

La demande de panels

Nous avons consacré un point particulier à l'évolution des panels, domaine dans lequel existe une forte demande.

d. L'évolution de la demande

Un besoin moins marqué de bilans

Il m'a semblé que la question des comptes et des bilans était moins cruciale dans les programmes de moyen terme. Le thème de l'harmonisation entre les comptes de la protection sociale et ceux de la sécurité sociale reste toutefois d'actualité. Ce thème a également été évoqué à travers les bilans de la

formation emploi. Peut-être les systèmes sont-ils déjà suffisamment cohérents. Dans d'autres pays, le besoin d'une information plus synthétique est plus développé. Les utilisateurs sont parfois déroutés devant la variété des indicateurs.

Une demande croissante de référentiels géographiques

Les référentiels géographiques sont de plus en plus demandés, à cause de la territorialisation. Ce phénomène se produit en particulier dans les domaines de la santé, de l'emploi et de la formation.

La construction d'indicateurs de performance

Enfin, la demande porte sur la constitution d'indicateurs de performances, pour les écoles et les hôpitaux, par exemple. Le risque associé est connu : celui d'établir un classement plutôt que de fournir une information permettant aux utilisateurs de mieux analyser le système.

La diffusion des informations

Toutes les formations consacrent une part importante de leur réflexion à des questions de diffusion. Les conditions d'accès ont déjà changé et sont appelées à évoluer encore grâce à Internet. La mise à disposition des informations est un souci permanent des formations du CNIS, qui regroupent des producteurs et des utilisateurs de données. La demande des utilisateurs habituels mais également des chercheurs est forte à ce propos. Grâce aux nouvelles technologies, le coût de mise à disposition de l'information baisse fortement. Dans le domaine social, des « entrepôts de données » seront constitués, qui permettront aux utilisateurs avertis d'accéder rapidement à l'information pertinente pour leurs travaux. La statistique sociale possède l'inconvénient de privilégier la vision « en coupe » par rapport aux séries longues dans certains domaines. Les coupes instantanées sont, il est vrai, riches en enseignements car elles prennent en compte les nouveaux besoins, mais on a des difficultés à construire des séries longues. La mise à disposition de l'information devra permettre de réduire cet inconvénient au cours du moyen terme.

e. Les thèmes en développement

Je n'entends pas développer ce sujet de manière exhaustive.

J'ai noté deux catégories de population qui relèvent de problématiques particulières au système statistique. Le premier groupe est celui des personnes âgées, dont les thèmes connexes sont le passage à la retraite, le vieillissement de la population, etc.

Le second groupe concerne les enfants et les adolescents qui occupent également une place de plus en plus centrale dans la société et pour lesquels la statistique n'a jusqu'à présent consenti que peu d'efforts. Les enquêtes sont généralement adressées aux ménages. Dans un souci de qualité des réponses et de confidentialité des informations, seuls les individus de 15 ans ou plus sont interrogés.

La statistique sociale peine à rendre compte de l'insécurité, des discriminations, des violences, des expulsions et de l'immigration (flux migratoires et insertion sociale).

Une forte demande porte sur la connaissance des trois fonctions publiques et l'efficacité du secteur public.

A plus long terme, nous devons envisager de réfléchir à la connaissance des revenus non salariaux, des politiques d'emploi et de la durée du travail. Le suivi de la formation continue demeure une question récurrente.

Je termine mon inventaire par le domaine de la santé – Philippe Cunéo va en parler, du reste. La demande croît fortement, aussi bien pour mesurer l'accès aux soins que pour les résultats thérapeutiques, souvent en liaison avec d'autres systèmes statistiques.

f. Une nécessaire évolution structurelle

La statistique a tendance à fonctionner en « tuyau d'orgue » : la démographie, l'emploi, les conditions de vie, les revenus, la santé, etc., sont abordés séparément. Les demandes sociales nécessiteront un fonctionnement plus transversal, ce qui supposera que ces différents domaines interagissent. Comment la statistique publique peut-elle répondre à une demande de cette nature ? Nous allons rencontrer ce problème à propos de l'enquête « santé et itinéraire professionnel » ou bien de l'enquête « violence et santé ». Le système statistique devra toujours s'organiser selon des structures verticales mais en prévoyant des « passerelles » entre les différents domaines. Je pense que

l'information d'origine administrative enrichie de données d'enquêtes pourrait répondre à cet enjeu nouveau. Quelques enquêtes spécifiques pourront également constituer des éléments de réponse.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Merci pour cette synthèse. Je laisse Monsieur Cunéo nous parler de l'enquête « santé et itinéraire professionnel ».

2. Point sur l'enquête santé et itinéraire professionnel et sur la présentation des bases de l'assurance maladie

Philippe CUNEO, DREES

Mon intervention vise à décrire deux domaines dont nous pensons qu'ils seront très structurants dans le domaine de la santé pour le moyen terme à venir. Nous n'avons pas été en mesure d'en discuter lors de la session du printemps.

J'aimerais tout d'abord vous parler d'un rapport réalisé par le Centre d'étude de l'emploi, sous la direction de Serge Volkoff par Marie-France Cristofari – je parle sous son contrôle. Ma deuxième présentation portera sur le développement des outils de l'assurance maladie. Nous avons déjà évoqué ce thème lors des formations précédentes. La loi de santé publique, adoptée en première lecture mardi dernier, ouvre plus largement qu'auparavant l'accès aux données administratives de santé.

a. Enquête santé et itinéraire professionnel : présentation du rapport

La DREES et la DARES, aidées par l'INSEE – qui a mis Marie-France Cristofari à la disposition du Centre d'étude de l'emploi – ont souhaité que soit produit un bilan des sources quantitatives dans le champ de la santé, des itinéraires professionnels et, plus généralement, du travail. Présenter ce travail dans une inter-formation me semble tout à fait pertinent, car il concerne aussi bien la santé que l'emploi. Lors des préparations des programmes annuels de la DARES et de la DREES, nous avons en effet constaté une forte demande des partenaires sociaux dans ces deux domaines. Nous avons donc demandé au Centre d'étude de l'emploi de recenser les opérations et informations existantes et de repérer leurs lacunes éventuelles. Lorsque nous avons adressé cette demande au Centre d'étude de l'emploi, nous pensions prioritairement aux accidents du travail, à la maladie professionnelle, et surtout à la santé des salariés qui connaissent des parcours professionnels mouvementés. Le rapport sera mis en ligne la semaine prochaine sur le site du CNIS. Vous pourrez également trouver la semaine prochaine, sur le site de la DREES, le même rapport augmenté de ses annexes, sous forme de document de travail. Je me propose de vous en restituer une synthèse.

Ce rapport débute par un inventaire des nombreuses sources existantes. Il existe une fiche détaillée pour chaque source. Le rapport aboutit à la formulation de propositions de trois types :

- améliorer la valorisation des sources existantes ;
- enrichir certaines sources pour pouvoir répondre à des questions supplémentaires ;
- créer un nouvel outil statistique dédié au repérage des effets sur la santé, non seulement de chaque situation de travail, mais aussi des changements de situation voire de leur enchaînement.

De nombreux instruments et résultats

Le rapport fournit 68 fiches de description détaillées de sources existantes ayant un rapport avec la santé, le travail ou les itinéraires professionnels.

22 propositions ont été formulées, qu'il s'agisse d'améliorer l'exploitation des sources et la diffusion des résultats ou d'enrichir les sources existantes pour aborder des problématiques nouvelles.

Valoriser les sources existantes

Par exemple, à partir de l'enquête décennale en santé de l'INSEE ou de l'enquête SPS du CREDES, il peut être procédé à une étude de la description de la morbidité par secteur. L'absentéisme (causes et caractéristiques) pourrait être étudié à partir de l'enquête Sumer ou de l'enquête EPCV. En particulier, le rapport propose de mieux décrire les grandes caractéristiques de la morbidité dans le système hospitalier à partir du programme médicalisé de système d'information (PMSI). Je rappelle que ce système permet de consigner des informations à chaque séjour hospitalier (sexe et âge du patient, pathologie et traitement reçu).

Enrichir les sources existantes

Il est possible, par exemple, de compléter le champ du PMSI par des informations de caractère social. L'idée consiste à enquêter auprès d'un échantillon de patients tiré de la base de données, afin de recueillir des informations sur leur catégorie socioprofessionnelle et leur parcours professionnel.

Les CRAM détiennent des informations sur les accidents du travail et les maladies professionnelles mais ces dernières sont insuffisamment disponibles au niveau national. La proposition consiste à rassembler toute l'information au niveau national pour en faire la synthèse. De la même manière, nous pourrions nous intéresser aux indemnités journalières.

Créer un nouvel outil statistique

Cet outil serait dédié au repérage des effets sur la santé des situations de travail mais également du changement ou de la succession de celles-ci. Des études ont déjà mis en évidence que l'enchaînement de situations professionnelles différentes conditionne fortement les problèmes de santé, plus encore que les caractéristiques des emplois occupés.

Il s'agirait d'effectuer une enquête à domicile. Elle pourrait être complétée par des examens complémentaires comme ceux effectués à la suite de l'enquête décennale santé. Dans cet exemple, 30 000 personnes ont été interrogées. Une partie des enquêtés a reçu une invitation pour subir un examen de santé ; le taux d'acceptation atteint environ 15 %. L'échantillon des personnes qui ont accepté de subir l'examen de santé n'est probablement pas représentatif mais il devrait être possible de redresser les déclarations relatives à la santé perçue à partir de la comparaison des opinions sur la santé avec les résultats des examens.

Le but de cette étude est de mesurer aussi bien l'effet sur la santé des changements d'activité chez les actifs que la relation entre le parcours professionnel et l'état de santé actuel chez les retraités. Il faut pour cela disposer d'un échantillon de taille assez importante. Selon les premières hypothèses, 20 000 personnes au moins seraient interrogées.

Nous souhaitons relier le contenu du questionnaire aux enquêtes préexistantes, en sélectionnant les questions principales de chaque thème abordé. Nous avons déjà entrepris cette démarche pour l'enquête décennale en santé.

Le point certainement le plus difficile à déterminer concerne les modalités de suivi des populations, question de plus en plus centrale. Interroger les personnes sur les différentes périodes de leur vie est une méthode qui s'est en effet révélée imparfaite. Nous souhaitons plutôt utiliser l'échantillon démographique permanent de l'INSEE pour les suivre dans le temps. A l'occasion de ses mises à jour, il serait en effet possible de recueillir des informations sur le parcours professionnel des personnes suivies, sans devoir les réinterroger. L'utilisation de l'échantillon démographique permanent faciliterait pourtant grandement le renouvellement de l'enquête si celui-ci était souhaité.

Enfin, l'INSEE examine l'option consistant à introduire de nouvelles variables dans l'échantillon démographique permanent, en particulier dans le domaine de la santé.

La DARES, la DREES et l'INSEE réfléchissent à l'utilisation des enquêtes existantes (notamment l'enquête décennale en santé et l'enquête HID). La DREES va lancer un appel d'offres sur le thème de la santé au travail pour approfondir l'exploitation de certaines sources décrites dans le rapport. Un groupe de travail interadministratif sera constitué pour réfléchir à la création de ce nouvel outil. Pour l'instant, la description que j'en ai livrée n'est pas validée.

b. Les bases de données de l'assurance maladie

Les bases existantes

Je vais à présent vous présenter les nouvelles possibilités d'accès aux données de l'assurance maladie. Nous avons déjà amplement évoqué cette question. Les données d'assurance maladie sont déjà fortement utilisées. Je n'ai cité que certaines des grandes bases dans ce domaine, qui concernent notamment :

- les médicaments ;
- les assurés sociaux ;
- l'activité des professionnels (SNIR) ;
- les bénéficiaires de la CMU ;
- les remboursements.

Les caisses d'assurance maladie mettent en place le SNIRAM, qui permettra d'obtenir des informations croisées pour l'ensemble des acteurs (professionnels, bénéficiaires, etc.) pour chacun des régimes de l'assurance maladie.

J'aimerais introduire deux propositions qui permettraient de réaliser un très important progrès en termes d'information.

Première proposition : offrir la possibilité de définir des échantillons à la demande

La première proposition consiste à donner la possibilité aux chargés d'études statistiques et aux chercheurs de définir les échantillons dont ils ont besoin. Nous réfléchissons déjà à la constitution d'échantillons permanents qui permettront de couvrir un large champ des questions imaginables *a priori* mais nous ne pouvons pas anticiper les questions nouvelles qui apparaîtront. Nous devons donc acquérir la capacité de construire des échantillons spécifiques à des thèmes particuliers. Les principaux thèmes sont le suivi des consommations, celui de l'activité des professionnels et celui de la trajectoire des patients, lequel fait appel aux deux approches précitées. La construction des échantillons devra bien entendu respecter l'intégrité du système et les règles de déontologie.

Deuxième proposition : utiliser les données administratives

Ainsi que je vous l'annonçais en préambule, la loi de santé publique a été adoptée en première lecture mardi dernier. Cette loi comporte une disposition qui modifie l'article 7 bis de la loi de 1951. Je vous rappelle que cet article donnait la possibilité, à l'INSEE et aux services statistiques ministériels, d'accéder aux données administratives individuelles, à l'exception de celles ayant trait à la vie sexuelle ou à la santé. La loi de santé publique n'abroge pas l'article 7 bis mais introduit une « exception à l'exception ». Sous certaines conditions, l'INSEE et les services statistiques ministériels ayant une responsabilité en matière de santé peuvent avoir accès aux données individuelles en santé, ce qui constitue en soi une source potentielle d'information extrêmement riche. Le cadre d'utilisation prévu est la description de la santé publique et l'évaluation des politiques de santé publique. Il devient par ailleurs possible de construire des échantillons spécifiques et d'interroger seulement les catégories d'assurés sociaux que l'on souhaite enquêter. Nous pourrions ainsi reproduire dans le champ santé des enquêtes comme celles organisées auprès des bénéficiaires des *minima* sociaux : les personnes en question ont été interrogées sur les parcours pouvant rendre compte de leur situation présente.

3. Débat général

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Ce travail a une dimension transversale évidente. Nous allons à présent débattre tout à la fois de la synthèse du programme de moyen terme, présentée par Michel Glaude, et sur le projet d'enquête sur santé et itinéraire professionnel. J'aimerais poser une première question sur le programme de moyen terme. Il y est indiqué qu'un portail de la statistique publique va être mis en place. Où en sommes-nous ? Quelles en seront les nouvelles fonctionnalités ?

Carla SAGLIETTI, CNIS

Bien que n'étant pas la personne la mieux placée pour répondre, je peux vous livrer quelques éléments. De nombreux utilisateurs ont demandé que l'accès aux sites des services producteurs de statistiques au sens du CNIS soit facilité. Les informations sont actuellement dispersées entre le site de l'INSEE et les sites des différents services statistiques ministériels, lesquels peuvent être autonomes ou hébergés par un site administratif. L'INSEE a décidé de créer un portail d'accès à ces différents sites. L'expression des besoins est en cours d'élaboration et sera présentée au Bureau du CNIS le 6 novembre. Dans un premier temps, il s'agira simplement de réorienter les visiteurs vers les sites recherchés. Je pense que ce portail sera ouvert dans quelques mois. Nous l'enrichirons de fonctionnalités supplémentaires par la suite.

Jean-Pierre BOMPARD, CFDT

J'ai bien compris que Michel Glaude parlait au second degré lorsqu'il évoquait les « contraintes » européennes. Il convient toutefois d'employer ce terme avec prudence. Dans tous les cas de figure, les comparaisons européennes sont nécessaires. La confédération européenne des syndicats, entre autres, est fortement demandeuse – cette confédération regroupe tous les syndicats européens, communautaires ou non. Il convient d'être très rigoureux sur les méthodes à appliquer. Si nous nous contentons de définitions approximatives, nous risquons de faire naître des polémiques contre-productives et déroutantes pour l'utilisateur. La publication des différents indicateurs doit ainsi être soumise à une méthodologie précise.

Michel GLAUDE, Rapporteur

Mon propos n'avait rien de négatif. J'ai d'ailleurs analysé ces « contraintes » comme une opportunité formidable. Je suis d'accord pour dire que les comparaisons européennes sont une nécessité, dans tous les sens du terme. Cela pose le problème de la qualité et de la comparabilité des données.

J'ai parlé de contraintes car les systèmes statistiques nationaux – français et étrangers – sont bousculés par cette dynamique européenne. L'harmonisation n'est pas simple car chaque système statistique national fonctionne selon une logique propre, héritée d'une histoire à laquelle les acteurs nationaux sont très attachés. Cet attachement s'explique non seulement par le besoin de continuité mais aussi par une pratique du système : les acteurs en connaissent les limites et le potentiel. Il faudra beaucoup de travail, technique mais aussi pratique, pour constituer et faire accepter un système statistique européen.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Le fait que la France soit plutôt en avance en matière de statistiques expose peut-être davantage son système statistique, par rapport à nos voisins communautaires, à la montée en puissance d'une statistique européenne. Elle doit jouer pleinement son rôle dans la prise de décision. Des changements de méthodes apparaissent, concernant notamment les approches *input* et *output*.

Yvonick RENARD, MEDEF

L'influence nationale dans le processus communautaire est très importante. J'aimerais revenir sur la notion d'indicateur. Qu'il s'agisse de politiques communautaires, nationales, voire régionales ou locales, les indicateurs sont très utiles, à condition d'être conçus *a priori*. Dans le cas contraire, nous créerions des charges d'enquête inutiles.

Nous devons veiller à ne pas conditionner l'état de santé au seul itinéraire professionnel. La vie familiale, ou encore l'hérédité, sont aussi des facteurs explicatifs capitaux de l'état de santé.

Philippe Cunéo fait référence à des « secteurs » pour la nomenclature de restitution. Je ne sais pas à quoi vous vous référez. S'il s'agit de la liste des CTN, nous sommes d'accord ; s'il s'agit de la NES, nous ne comprendrions pas.

Enfin, Philippe Cunéo nous a informés qu'une loi venait d'être adoptée, qui modifie la loi de 1951. Je suis surpris que le CNIS n'ait pas été au moins consulté sur ce sujet.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

J'aimerais que nous terminions le débat du moyen terme avant de revenir sur le thème de la santé.

Jacky FAYOLLE, IRES

La crise d'Eurostat peut-elle avoir des conséquences structurelles sur le développement de l'appareil statistique social européen ? Il est probablement difficile de répondre à cette question mais ne convient-il pas d'anticiper ce qui pourrait arriver ?

Michel GLAUDE, Rapporteur

Votre question est excellente et il est en effet très difficile d'y répondre. Nous pouvons conjecturer que nous vivrons une période de raidissement. Eurostat fonctionnera peut-être plus en aval des directions générales thématiques, en s'appuyant davantage sur les règlements et directives européens. Les directions thématiques introduisent des lignes directrices en matière de politique sociale, lesquelles nécessitent la mise en place de batteries d'indicateurs. Nous pouvons imaginer qu'Eurostat va demander en premier lieu que ces batteries d'indicateurs soient renseignées. Eurostat est un coordinateur plutôt qu'un organisme producteur de statistiques, et fonctionne en réseau avec les instituts nationaux. Ce mode de fonctionnement risque d'être affaibli momentanément. J'espère qu'il ne sera pas remis en cause sur le long terme. J'espère que la crise actuelle n'est que conjoncturelle et que les instituts statistiques nationaux pourront continuer à travailler en réseau, dans l'intérêt du système statistique communautaire.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Les concepteurs de la mise en application de la LOLF sont-ils satisfaits par la réponse de l'appareil statistique ? Peut-être est-il encore trop tôt pour répondre à cette question... La LOLF n'est ni plus ni moins qu'une révolution en termes de gestion des finances publiques. Il conviendrait d'en dire un mot.

Philippe CUNEO, DREES

Les ministères dont dépend la DREES (celui des affaires sociales et celui de la santé) sont encore dans l'attente de voir les différentes missions et programmes arrêtés par le gouvernement et validés par le Parlement. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrions formellement définir les objectifs et les indicateurs associés. Nous avons déjà commencé à travailler de façon décentralisée : chaque direction technique élabore simultanément des propositions de programme et des indicateurs associés pour les évaluer. La question porte sur la capacité du système statistique à produire ces différents indicateurs. Nous devrions commencer à travailler sur ce sujet dans les jours à venir, pendant deux ou trois mois.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Ma question est prématurée mais, à interpréter les propos de Monsieur Renard, elle n'aurait pas dû l'être ! La question de l'interactivité entre la construction des programmes et des indicateurs est fondamentale. Je devrais d'ailleurs en informer l'Inspection des finances. J'avais pourtant l'impression que les travaux avançaient relativement vite dans ce domaine. Peut-être le système statistique n'a-t-il pas été intégré à la réflexion.

Philippe CUNEO, DREES

La loi de santé publique comporte une liste de cent objectifs en annexe, chacun étant associé à un indicateur souhaitable. Nous avons déjà commencé à travailler sur leur disponibilité. Un principe est déjà établi : celui de la primauté des objectifs sur les indicateurs. Autrement dit, il s'agit de sélectionner, autant que faire ce peut, un indicateur approchant parmi les indicateurs disponibles. Si aucun indicateur ne permet d'obtenir l'information recherchée, nous examinerons alors l'option de produire, à moindres frais, l'indicateur nécessaire ou un indicateur approché.

Baudouin SEYS, Ministère de la justice

Le Ministère de la justice a beaucoup progressé sur la mise en application de la LOLF, ce qui influera sur la production statistique. Les programmes, actions et sous-actions ont été définis et validés. Une première liste d'objectifs et d'indicateurs associés a été validée provisoirement au sein du ministère. Durant l'été, deux inspecteurs des finances ont été dépêchés pour un audit. La plupart des travaux ont été approuvés mais certaines propositions d'objectifs et d'indicateurs ont été « épinglées », principalement au motif que la plupart des indicateurs étaient liés à l'activité. Les inspecteurs ont par ailleurs noté un manque d'indicateurs qualitatifs et de mesure d'impact socioéconomique. Les statistiques du Ministère de la justice sont complètement intégrées dans les procédures informatisées de gestion, ce qui tend à les confiner au périmètre du ministère. Les inspecteurs ont explicitement recommandé la création d'enquêtes de suivi des décisions de justice et d'enquêtes d'opinion et de

satisfaction auprès des justiciables. Fort de cette recommandation, le système statistique doit pouvoir se développer, sous réserve de disposer des moyens nécessaires. Au Ministère de la justice, les phases d'expérimentation dans les juridictions ont déjà débuté. Le travail porte actuellement sur la révision des procédures budgétaires pour les unités décentralisées.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Quel sera l'impact de la décentralisation sur l'organisation de l'INSEE ? Les directions régionales vont-elles représenter une plus grande part des dépenses ?

Michel GLAUDE, Rapporteur

Je ne puis répondre complètement à cette question à la place du Directeur général de l'INSEE. C'est plutôt à cause de la demande très forte de statistiques au niveau régional et local que ce mouvement a été entamé depuis une dizaine d'années. Une partie des ressources a été réallouée à la construction d'un système d'information susceptible de répondre à la demande régionale et locale. L'un des objectifs du nouveau recensement de la population est de fournir des informations plus fraîches aux décideurs locaux. Par ailleurs, les directions régionales de l'INSEE voient leurs effectifs augmenter régulièrement. Nous avons observé une réorganisation très importante des équipes d'études régionales et locales, sous la houlette du Directeur de la diffusion et de l'action régionale. Cette réforme a consisté en une meilleure séparation de ce que l'on pourrait appeler le « *front office* » et le « *back office* » : il convient de constituer des équipes suffisamment consistantes (notamment pour ce qui concerne le nombre de cadres A) pour fournir une offre organisée, en réponse aux nombreuses sollicitations, dans chaque région. Nous avons besoin de personnes capables d'adapter les outils dans chaque région, pour répondre aux spécificités locales. Ce mouvement très important pourrait se résumer selon les termes suivants : plus de statistiques, plus de moyens, une réorganisation assez profonde.

Benoît RIANDEY, INED

Monsieur Cunéo a apporté des éléments extrêmement importants au cours de son exposé. Le rapport de Madame Cristofari était par ailleurs très instructif. Cette enquête sur les itinéraires professionnels et la santé paraît autant importante qu'ambitieuse. L'idée qu'elle puisse s'appuyer sur l'échantillon démographique permanent, l'un des outils permettant un suivi en termes de statistiques publiques, est intéressante.

J'aimerais toutefois connaître l'impact de la perte d'exhaustivité du recensement, alors que les données du recensement permettaient d'actualiser l'échantillon démographique permanent. En élargissant le contenu de l'échantillon démographique permanent de données sur la santé grâce au RNIAM, nous pourrions ainsi le sauver.

Monsieur Renard a relevé la modification de la loi de 1951 au cours de l'exposé de Monsieur Cunéo. La modification de l'article 7 bis de ladite loi ouvre des perspectives intéressantes en matière de statistiques de santé. J'observe toutefois que l'expérience de 1986 s'est renouvelée. La loi Informatique et libertés avait remis en cause l'accès aux données nominatives à l'Insee et aux services statistiques ministériels. Un correctif à la loi de 1951 était intervenu à cette époque, leur donnant accès à ces données pour mener des études statistiques. A l'époque, la concertation avait été un peu hâtive et de ce fait, les chercheurs ont été écartés du champ des destinataires potentiels.

Les économistes universitaires et les chercheurs sont des acteurs fondamentaux pour l'évaluation de la politique publique en matière de santé. Par ailleurs, ces acteurs sont plus neutres par nature que les services ministériels. L'élargissement du champ de l'article 7 bis à ces secteurs serait par conséquent souhaitable.

Enfin, la loi informatique et libertés européenne, qui date de 1995, est en cours de transposition dans le droit français. Le Sénat a voté ce texte au mois d'avril. L'examen par les deux chambres semble très lent, et le CNIS pourrait d'ailleurs recommander que ce texte soit enfin voté. L'article 7 bis pourrait être réexaminé à cette occasion.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Dans l'enquête santé et itinéraire professionnel le fait d'être licencié et de reprendre un travail par la suite fait-il partie des cas de changement de travail ?

Philippe CUNEO, DREES

Nous n'en sommes qu'au premier stade du projet de l'enquête. Nous souhaitons pour l'instant recueillir l'expression de l'intérêt – ou du désintérêt – des membres du CNIS. J'ai indiqué de façon un peu sommaire que nous souhaitons mettre en place un groupe de travail interadministratif dont l'objectif serait de transmettre des propositions concrètes au CNIS. Nous souhaitons suivre le parcours d'une personne lorsqu'elle change de poste de travail ou d'employeur, y compris après une période d'inactivité. Je suis pour l'instant incapable de répondre à la question portant sur l'échantillon démographique permanent. Nous n'avons pas encore établi l'opportunité de l'utiliser.

Michel GLAUDE, Rapporteur

Le passage au nouveau recensement ne bouleverse pas la structure de l'échantillon démographique permanent. La différence proviendra simplement du fait que les informations ne seront plus reportées à date fixe, mais chaque année. Nous ne disposerons certes plus que de 40 % des informations concernant les habitants des communes de 10 000 habitants ou plus après un cycle complet de cinq ans alors que, précédemment, nous avions une réactualisation complète tous les huit ans. Les outils de traitement statistique de l'échantillon démographique permanent seront simplement un peu plus élaborés.

Pour l'instant, nous n'alimentons pas l'échantillon démographique permanent avec les données d'assurance maladie. L'utilisation des sources administratives est une voie très prometteuse, à la fois pour des raisons de coûts et pour la possibilité d'interconnexion entre domaines qu'elle offre. Toutefois, l'aboutissement du processus nécessitera de nombreuses négociations et la vérification du respect des règles déontologiques. Philippe Cunéo a bien précisé qu'il ne s'agissait à ce stade que d'un projet. Nous pourrions en reparler aux formations spécialisées du CNIS ou en inter formations.

Jean-Pierre PUIG, CNIS

La loi de 1951 précise les règles de fonctionnement du système statistique. Elle ne traite pas de l'accès de la statistique aux diverses catégories d'utilisateurs. Monsieur Riandey a mentionné la loi de transposition, qui traite de cet aspect particulier. En 1986, un premier élargissement des modalités d'accès a été effectué : l'INSEE et les services statistiques ministériels ont obtenu un accès à l'information administrative, à l'exception toutefois des informations ayant trait à la santé et à la vie sexuelle. Cependant les administrations n'ont pas obligation de fournir leurs données. L'accès de l'INSEE, puis l'accès des services statistiques ministériels, ont été longs à obtenir, notamment pour les données fiscales.

La révision de l'article 7 bis apporte deux améliorations. Tout d'abord, la loi de santé publique lève partiellement l'interdiction qui touchait le domaine de la santé. Comme l'a fort bien dit Philippe Cunéo, il s'agit bien d'une exception à l'exception : l'accès est limité à l'INSEE et aux services statistiques des ministères ayant une compétence dans le domaine de la santé. L'utilisation des sources administratives permettra d'éviter le recours à des enquêtes.

La deuxième amélioration est que les ordonnances de simplification prévoient une communication plus automatique des données administratives alors qu'actuellement elle n'est toujours pas obligatoire.

Lorsque les deux lois seront votées, l'ensemble du système statistique français aura accès plus facilement aux informations administratives, ce qui allègera les charges d'enquête.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

L'idée de consulter le CNIS lorsqu'une loi aussi fondamentale est modifiée me semble intéressante. Il resterait encore à déterminer la procédure de concertation. Le Bureau semble *a priori* bien placé pour servir de lieu d'échange.

Pouvons-nous retenir, pour notre avis, l'idée d'exprimer le vœu que la transposition de la directive européenne de 1995 ne traîne pas trop en longueur ? Je donne la parole à Monsieur Glaude pour qu'il nous parle de la note sur l'enquête auprès des ménages.

III - L'AVENIR DES ENQUETES AUPRES DES MENAGES :

1. Présentation de la note « Quel avenir pour les enquêtes auprès des ménages effectuées par l'INSEE ? »

Michel GLAUDE, Rapporteur

Vous avez pu prendre connaissance de la note en question. Je vais donc me contenter d'insister sur les points les plus importants.

c. Principales caractéristiques des enquêtes

Les enquêtes auprès des ménages constituent un outil important du système statistique français, qui concerne plusieurs formations. Il me semblait intéressant d'examiner s'il répondait aux différents besoins et comment il pouvait évoluer. Je voulais également recueillir l'avis de l'inter-formations sur ces évolutions potentielles.

Des enquêtes très exhaustives

Les enquêtes auprès des ménages constituent un point fort de la statistique française. 400 000 entretiens sont réalisés chaque année, dont 100 000 auprès de « nouveaux ménages », c'est-à-dire de ménages qui entrent dans le système. Les enquêtes statistiques, à la différence des sources administratives, peuvent être préparées pour répondre à une problématique précise ; elles ne se bornent pas à enregistrer les événements. Les questionnaires d'enquête auprès des ménages sont riches. Il s'agit d'enquêtes robustes compte tenu de la qualité de la base de sondage choisie.

Une bonne acceptation bien qu'en régression

Les ménages témoignent d'une relative bonne acceptation des enquêtes, acceptation qui semble toutefois fléchir ces dernières années. Dans certains pays, comme les Pays-Bas, le taux d'acceptation n'est que de 50 %. Le caractère obligatoire de l'enquête, la qualité du système d'enquête et surtout la légitimité de l'INSEE et des services statistiques ministériels expliquent la bonne acceptation des enquêtes en France, mais elle commence à s'éroder.

Des enquêtes onéreuses nécessitant une utilisation optimale

Les enquêtes sont onéreuses car nous avons recours à des enquêteurs ; elles doivent être par conséquent utilisées à bon escient. La richesse française en enquêtes trouve son origine dans les années 1960 et des financements importants du Commissariat général du Plan : elle est née du besoin de couvrir tous les domaines de consommation de l'après-guerre. Elle s'est progressivement enracinée dans le système statistique des ménages et jouit d'une bonne dynamique d'offre. Des études économiques y sont associées. Des sociologues renommés ont participé à ce système. Les enquêtes auprès des ménages ont ainsi été nourries de nombreuses innovations.

Un réseau très actif de partenaires

Le partenariat présent autour de ces enquêtes est particulièrement important. Les partenariats peuvent intervenir lors de la conception, du financement – ce qui représente une preuve de l'intérêt de l'ensemble du système statistique, y compris les services ministériels – et même de l'exploitation. Des chercheurs s'associent en effet à ces enquêtes. Les enquêtes sont assez bien exploitées, même s'il serait possible d'améliorer encore le rendement de l'investissement public originel par des travaux supplémentaires. Les enquêtes alimentent de nombreux articles scientifiques et servent de base à des appels d'offres publiques.

Notre Président a été très sensible à l'association des utilisateurs dans la préparation des enquêtes. Plusieurs expériences ont eu lieu dans ce domaine. Associer les utilisateurs peut aussi être vécu comme une contrainte par les statisticiens. Il s'agit au demeurant d'une réelle possibilité d'enrichissement. Nous l'avons constaté pour l'enquête HID, celle sur la construction des identités et plus encore pour l'enquête sur les sans domicile. Pour cette dernière enquête, nous avons besoin des

utilisateurs car les centres d'hébergement étaient utilisés comme lieu d'enquête. Les formations du CNIS ont émis de fortes recommandations pour reproduire ce type de démarche. D'autre part, les représentants des partenaires sociaux ne manquent pas de se manifester au Comité du label lorsqu'ils estiment qu'ils n'ont pas été suffisamment associés à la préparation des enquêtes.

d. Les nouvelles demandes

Les demandes des utilisateurs

Vous pourrez enrichir le premier constat sur l'évolution de la demande par vous-mêmes. J'en ai déjà parlé lorsque nous avons évoqué le programme de moyen terme. Les thèmes concernés principalement sont les migrations, le vieillissement de la population, la gestion des risques, l'égalité des chances et l'efficacité des services publics – à mon sens, nous avons beaucoup de progrès à accomplir dans le dernier domaine. Le contexte majeur qui teinte cette demande sociale est une plus forte individualisation des comportements. Nous serons obligés de considérer non seulement les ménages interrogés mais également les individus. Mon analyse sur les enfants se rapporte à ce point.

En 1993, une évaluation de programme avait été demandée par l'Inspection générale de l'INSEE à propos des conditions de vie des ménages. Nous avons demandé aux utilisateurs ce qu'ils pensaient de notre offre. Il est apparu à la lumière de cette consultation, que le système statistique public était très fortement en retard sur les questions de pauvreté et d'exclusion. Il a fallu une dizaine d'années pour constituer un dispositif solide pour aborder ces questions : des allocataires du RMI, des sans domicile, des conditions de vie des ménages pauvres, etc. Ce regard extérieur au système permet de révéler certaines de ses lacunes.

Les injonctions européennes

Nous avons déjà abondamment parlé des injonctions européennes et de la constitution du système statistique européen. Nous devons effectivement nous engager fortement dans cette voie, en mettant en valeur la richesse de notre système statistique. Notre système est particulièrement avancé dans le domaine des enquêtes auprès des ménages. D'autres systèmes statistiques sont très riches, en particulier dans les pays nordiques. Ces derniers produisent des informations de très grande qualité, grâce à des interconnexions entre registres. Les demandes européennes ont tendance à bouleverser notre système en simplifiant des notions sur lesquelles nous enquêtons déjà en France. Ce n'est pas si simple car nous devons, au sein des opérations que nous concevons en France, prévoir un « noyau dur » constitué des thèmes européens, auquel s'ajoutent les questions complémentaires que nous avons l'habitude de poser. Nous souhaitons éviter les simplifications extrêmes. Je vous livre un exemple : introduire, dans Eurobaromètre, la question : « *Faites-vous l'objet d'une discrimination ?* ». Par l'intermédiaire de la DREES et de Mireille Elbaum, membre du comité compétent, nous faisons valoir notre expérience nationale plus approfondie.

Il n'est toutefois pas facile d'imposer nos idées au niveau européen. Les fonctionnaires européens d'Eurostat sont animés par le souci de « bien répondre » : ils sont moins sensibles à la demande sociale dans sa globalité, malgré l'existence du CIES. Ce comité, d'une conception analogue au CNIS, est au demeurant beaucoup moins puissant que ne l'est le CNIS en France. La France doit s'engager fortement dans l'ensemble des programmes. Annie Fouquet dirige notamment le groupe de suivi des indicateurs de la stratégie européenne pour l'emploi, émanation du Comité de l'emploi. Mireille Elbaum a été un membre actif du groupe sur la protection sociale. Les ministères sociaux sont fortement impliqués au niveau européen. Nous devons poursuivre notre effort.

e. L'avenir des enquêtes structurelles

Evolution des enquêtes existantes

Le domaine de la santé fait l'objet d'une très forte demande sociale. L'enquête santé, dont beaucoup de partenaires saluent la très grande qualité, doit atteindre un stade supérieur de développement, et s'harmoniser avec la question des handicaps et de l'incapacité. Elle devrait devenir quinquennale. Une enquête européenne du nom de SILC (Statistics on Income and Living Conditions) doit traiter de la pauvreté et des questions de revenus. A terme, l'enquête « budgets de familles », qui était devenue de plus en plus une enquête sur les revenus, va pouvoir être allégée. L'enquête logement me paraît bien positionnée. La demande semble très forte et bien satisfaite.

Les enquêtes nationales transports étaient assez lourdes : les enquêtés devaient remplir un carnet de compte en y consignait tous leurs déplacements. Cette démarche avait été abandonnée car existait

une très forte demande régionale et locale d'enquêtes pour organiser les plans de déplacements urbains. La demande nationale semble renaître, en particulier de la part du SES. Les grandes enquêtes font souvent office d'éléments de cadrage pour des opérations complémentaires, y compris locales. L'enquête handicap incapacité dépendance en est un exemple. L'enquête nationale transports pourrait être renouvelée en 2007.

Lorsque j'avais évoqué la possibilité de diminuer la fréquence des enquêtes patrimoine, les organisations syndicales ont répondu qu'elles avaient besoin de connaître régulièrement la répartition du patrimoine.

L'évolution de l'enquête emploi du temps est très intéressante. Il s'agissait au départ d'une enquête générale sur l'utilisation du temps. L'augmentation de l'activité féminine, la réduction du temps de travail, l'interconnexion croissante entre le temps professionnel et le temps domestique, la coordination des temps, l'avènement de bureaux des temps chargés d'adapter aux besoins des ménages les horaires d'ouverture des services ouverts au public, sont autant de phénomènes qui ont fait évoluer cette enquête. Cela reste une belle enquête. Sa périodicité décennale n'est pas remise en cause car les évolutions ne sont pas très rapides.

L'enquête « emploi en continu » a permis de progresser fortement dans la connaissance de l'emploi. Nous n'en avons pas encore retiré tous les bénéfices. Nous avons trouvé un équilibre avec les enquêtes complémentaires de la DARES et les demandes européennes. Ces dernières sont des petites enquêtes complémentaires, portant spécifiquement sur les handicapés, le passage à la retraite, etc.

L'enquête « formation et qualification professionnelle » est essentiellement destinée aux chercheurs. Ils sont fortement intéressés par la relation entre la formation, la qualification et la mobilité sociale. Ce projet doit suivre son cours. Nous pourrions enrichir cette enquête en abordant le thème de l'illettrisme. L'Europe met en place un système d'enquête équivalent. Nous devons adapter le nôtre en conséquence. L'opération est complexe car les utilisateurs sont attachés à la continuité des opérations statistiques. Nous devons donc réfléchir attentivement à la manière d'inclure l'enquête dans le nouveau système européen.

L'enquête « famille » a bien fonctionné. Néanmoins, nous devons examiner comment la faire correspondre aux enquêtes associées au nouveau recensement.

Le projet d'enquête « revenus et conditions de vie des ménages » et son panel associé (projet SILC au niveau européen) sont susceptibles d'être enrichis. Une expérience va être conduite avec une CAF pour reconstituer par appariement individuel, anonymisé ensuite, le montant des allocations versées. En effet, les allocations versées par les CAF ne sont pas imposables et sont donc absentes des bases fiscales. Cette prise en compte des allocations permettra de mieux aborder les notions de distribution de revenus et de pauvreté.

Un calendrier a été préparé :

- 2005 : enquête « budget des familles » ;
- 2006 : enquête logement ;
- 2007 : enquête transports ;
- à plus long terme : santé, handicap, emploi du temps, etc.

Ces dates sont d'autant plus incertaines qu'elles sont lointaines.

Innovations en matière d'enquêtes ponctuelles

Les parties variables des enquêtes permanentes sur les conditions de vie étaient une innovation datant des années 1990. Après huit ans, nous pouvons en dresser un premier bilan. Il me semble largement positif : un ensemble très large d'une vingtaine de thèmes a été couvert. Nous y retrouvons des thèmes absents des enquêtes traditionnelles : travail et mode de vie, filières de santé, sécurité, vie de quartier, etc. Les trois quarts de ces opérations ont été cofinancés par des partenaires extérieurs. L'INSEE se positionne à travers ce projet en centre de ressources du système statistique public.

Quel est l'avenir de ce système ? Il est possible de traiter correctement un sujet avec peu de questions, mais au prix d'un travail d'analyse très approfondi en amont. Lorsque nous abordons un nouveau domaine, nous devons donc procéder à des analyses relativement approfondies.

Les initiatives originales donnent souvent lieu à une demande de reconduction de l'enquête. Un bel exemple de ce phénomène est l'enquête « éducation et famille », conçue par François Héran. Plutôt que de collecter de l'information auprès du système éducatif, il a eu l'idée de s'adresser aux familles, y compris aux enfants. Les questionnaires destinés aux enfants ont suscité une relative émotion des journaux. Nous avons demandé aux enfants si leur collège ou leur lycée s'apparentait plutôt à une poubelle, à un centre de jeux, à une course d'obstacles, à un labyrinthe... Nous avons repris les termes même de membres de groupes informels que nous avons formés. La connotation quelque peu négative de certains termes avait choqué. Finalement, cette opération a été jugée intéressante.

Beaucoup d'opérations vont être renouvelées à intervalles de cinq ans :

- détention d'actifs ;
- services de proximité ;
- sport et culture ;
- vacances ;
- environnement ;
- nouvelles technologies ;
- victimation, etc.

Quelle est la place de l'innovation ? Nous souhaitons continuer à conduire des expériences innovantes. Des projets originaux ont été mis au point dernièrement, notamment sur les thèmes du bonheur au travail (fort bien exploité par le laboratoire de sociologie de l'ENS) et de la vie de quartier. Nous souhaitons également pérenniser les initiatives qui ont été couronnées de succès.

f. Les points aveugles de la statistique

Nous devons réfléchir sur le thème du mode de vie des jeunes. Nous devons vraisemblablement revenir sur le thème de l'insertion des immigrés, en collaboration avec l'INED. La DREES a souhaité que nous enquêtions sur le thème des conséquences sur la santé de violences diverses (dans le milieu familial notamment). Nous allons profiter du bon outillage méthodologique du système pour traiter ce sujet sérieusement. Nous pourrions éventuellement associer cette enquête à d'autres portant sur la victimation, qui feront vraisemblablement l'objet d'une forte demande après la création de l'Institut des hautes études sur la sécurité. Nous pourrions renouveler également l'enquête sur les sans domicile.

Nous réfléchissons avec la CNAF sur la question du non-recours. Le fait que des ayants droit ne bénéficient pas de l'allocation logement, par exemple, est troublant. La question est difficile à traiter sous forme d'enquête. Nous allons étudier avec la CNAF, qui a mené de nombreuses investigations, dans quelle mesure nous pourrions combiner une enquête générale et une analyse des fichiers de bénéficiaires.

Mentionnons également l'enquête « santé et itinéraire professionnel », dont nous venons de parler.

g. Le rôle de l'INSEE

Le système, tel que conçu par l'INSEE en terme de processus de production avec son réseau d'enquêteurs, désigne ce dernier comme centre de ressources pour l'ensemble du système statistique public. Des créneaux sont laissés libres pour traiter des demandes nouvelles, dans la limite des moyens disponibles. Rappelons que les coûts des enquêtes organisées par l'INSEE se décomposent en deux catégories :

- le coût externe, qui tient aux enquêteurs qui réalisent les entretiens auprès des ménages, couvert par le cofinancement ;
- le coût interne, constitué des moyens humains et informatiques, supporté par l'INSEE.

Le coût d'une enquête est en moyenne réparti équitablement entre les deux catégories de coûts. Le coût interne n'est pas facturé : l'INSEE met ses ressources à disposition de ses partenaires. Nous pouvons ainsi organiser des enquêtes complémentaires à l'enquête emploi ou des enquêtes spécifiques nouvelles. Plusieurs organismes se sont déjà inscrits pour réaliser des enquêtes, dont l'INED (employeurs et familles) et la DREES.

h. Les effets attendus du nouveau recensement

Que pouvons-nous attendre du nouveau recensement de population ? Des résultats très intéressants mais pas tout de suite. Nous pourrions obtenir une meilleure base de sondage, qui permettrait de sur-

représenter certaines catégories de population. Par exemple, une étude sur les modes de garde nécessite d'interroger des familles avec des enfants. La DREES a utilisé l'enquête logement comme filtre pour construire son échantillon ; nous pourrions fort bien utiliser l'enquête de recensement. Pour l'instant, nous travaillons toujours avec l'échantillon maître de 1999. Nous devons attendre 2008 pour pouvoir utiliser pleinement la nouvelle base de sondage.

Pour ne pas compromettre la réussite du recensement, nous avons décidé de ne pas réaliser d'enquêtes associées au recensement pendant le premier cycle de cinq ans. Cela ne signifie pas que nous n'y réfléchissons pas dès maintenant. Nous pourrions associer au recensement l'enquête familles, l'enquête « vie quotidienne et santé », etc.

Nous devons dès maintenant réfléchir à l'évolution du questionnement du recensement sur le cycle 2009-2013. Les responsables du recensement sont partisans d'entamer cette réflexion suffisamment tôt. Nous pourrions éventuellement alléger les questions portant sur l'emploi et la qualification, les traiter au sein d'une enquête associée, et occuper l'espace libéré avec des questions qui ont été fortement demandées, sur le mode de garde des enfants, par exemple.

Je ne traiterai pas de la décentralisation ; quant aux panels de longue durée, nous avons décidé d'y consacrer un point spécifique.

2. Débat

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Merci beaucoup. Le débat est ouvert.

Marie-Ange SCHILTZ, Centre d'analyses mathématiques sociales

Vous prenez de plus en compte les situations transitoires et les situations précaires. Au CNRS, nous regrettons que cette préoccupation ne soit pas appliquée aux situations matrimoniales. Les situations matrimoniales et familiales se complexifient. Par exemple, lorsqu'il s'agit de populations marginales, comme les immigrés ou les homosexuels, le tableau de composition des ménages est inadapté. Par exemple, il est impossible de connaître les enfants d'immigrés restés au pays. Par ailleurs, 50 % des homosexuels ayant une relation stable ne cohabitent pas. Enfin, le statut matrimonial est centré sur le mariage et ses états postérieurs (le divorce et le veuvage). La séparation légale et le PACS ne sont pas pris en compte. L'essentiel de mon travail porte sur les populations marginales et j'ai des difficultés à situer ces populations marginales par rapport au reste de la population : les codes, adaptés pour la population dans son ensemble, ne fonctionnent plus pour rendre compte de la situation des plus précaires et des plus marginaux.

Pierre-Yves CHANU, CGT

Dans le contexte de vieillissement de la population, il est utile de renforcer les études démographiques, en particulier celles liées au vieillissement. Un domaine me semble moins bien couvert que par le passé : celui des mortalités différentielles. Je n'ai pas trouvé d'étude récente sur ce sujet. Les deux dernières études remontent à 1986 et 1993. J'ai examiné cette question à l'occasion du débat sur la réforme des retraites. Il serait souhaitable de disposer d'un suivi longitudinal de ces évolutions. Nous désirons savoir dans quelle mesure les différences d'espérance de vie entre populations évoluent.

Je me félicite de l'idée de passer d'une périodicité décennale à une périodicité quinquennale pour l'enquête santé. Je suis cependant extrêmement réservé à propos des évolutions envisagées sur les enquêtes de patrimoine et sur l'allongement de leur périodicité. Non seulement nous avons besoin de connaître la répartition de la richesse au sein de la population, mais encore la structure du patrimoine est assez fluctuante. L'épargne financière des ménages a évolué depuis 1980, circulant de l'épargne liquide vers les OPCMV puis vers l'assurance vie sur des périodicités nettement inférieures à une décennie et qu'il est nécessaire de connaître. Nous devons examiner également les participations dans les sociétés non cotées.

Yvonick RENARD, MEDEF

Le moyen terme à venir sera marqué par un important choc démographique. Beaucoup de personnes vont sortir du marché de l'emploi. Je suis stupéfait devant l'absence de moyens consacrés à la diffusion d'informations sur ce sujet. Il sera pourtant très difficile de remplacer les partants dans les dix années à venir.

Jean-Pierre BOMPARD, CFDT

La note de la page 6 prend un tour interrogatif : « *Toutefois une réflexion plus globale concernant le triptyque budget-logement-patrimoine peut aussi être envisagée.* » Il me semble que c'est une nécessité. Nous devons réfléchir à la signification d'une périodicité quinquennale ou décennale de l'enquête patrimoine car les phénomènes majeurs se produisent en moins de cinq ans.

Le non-recours me semble être un thème important. La société évolue parfois de façon importante au sein des populations marginales, ce que des études générales ne peuvent pas montrer. L'illettrisme est devenu une véritable question. Les seules sources sont désormais les résultats des tests organisés pendant la journée citoyen. Nous devrions développer d'autres sources.

Michel GLAUDE, Rapporteur

Merci pour toutes ces questions, qui témoignent de votre intérêt.

La première question portait sur les populations marginales. La première constatation est triviale : les enquêtes auprès de la population générale peuvent difficilement rendre compte de la situation de populations marginales. Pour les sans domicile, nous avons procédé exactement selon le mode inverse : nous savions que les enquêtes générales, destinées à des personnes vivant dans des logements ordinaires, ne pouvaient pas s'adresser aux sans domicile non hébergés dans des logements ordinaires. Nous avons montré que nous étions capables d'obtenir des résultats de bonne qualité sur un champ très difficile. Les acteurs du domaine, réticents au premier abord, ont finalement accepté de collaborer à l'organisation de l'enquête, convaincus par la qualité du projet. Nous devons en conclusion trouver des instruments adaptés aux populations marginales.

La seconde question sous-jacente était le cas de figure de personnes vivant dans une situation particulière, comme les homosexuels. Nous avons reçu des lettres de couples homosexuels qui exprimaient le caractère inadapté du questionnaire de l'enquête sur les ménages à leur situation. Nous en avons tenu compte et avons modifié les procédures d'entretien et de contrôle. Les homosexuels, les personnes pacsées peuvent se déclarer comme vivant en couple. Nous ne donnerons pas de résultats statistiques sur ces réponses qui portent sur un trop petit nombre.

Nous allons modifier le tableau de composition du ménage. Le logement et le ménage paraissent trop fortement associés. Le questionnaire a été revu en conséquence. On identifie à l'intérieur d'un logement un groupe de vie, c'est à dire un ensemble de personnes qui partagent des ressources et pas seulement un logement. Les instruments à vocation généraliste ne fourniront jamais d'information de qualité sur les populations marginales. Pour ces dernières, nous pouvons organiser des enquêtes spécifiques. Nous sommes contraints par les moyens à consacrer aux enquêtes. Le système statistique public a pour première vocation de fournir des données de cadrage.

L'étude de la mortalité par catégorie socioprofessionnelle figure au programme de travail de 2004 de Monsieur Clanché. Nous allons rapprocher des échantillons, tirés des données du recensement, des données d'état civil.

Nous avons mis en place un dispositif particulièrement dense pour l'enquête patrimoine : un rythme quinquennal pour l'enquête principale, plus une partie variable de l'enquête « conditions de vie » ayant lieu tous les deux ans. Les données administratives (les comptes du patrimoine notamment) sont nombreuses sur cette question. Nous pourrions mesurer les évolutions de l'épargne financière par catégorie de population par les parties variables des enquêtes « conditions de vie ». Il semble que le sujet principal soit devenu celui des motifs de constitution et de transmission du patrimoine (financement des retraites, aides intergénérationnelles).

Nous participons à un panel de personnes de plus de 50 ans, c'est le projet SHARE (Survey of Health and Aging and Retirement), animé par un consortium de chercheurs européens. Ce projet regroupe les domaines de la santé, de la consommation et du patrimoine des plus de 50 ans. La première

vague est prévue pour 2004 puis le consortium collectera des fonds pour renouveler l'opération. A ce titre, les sources de financement étant assez rares en France, ce sont finalement des fonds de pension américains qui financeront la première enquête en France. L'OCDE était très intéressée et aurait regretté que la France ne participe pas à la première opération.

Qu'entendiez-vous par « logement-patrimoine-budget » ?

Jean-Pierre BOMPARD, CFDT

Je faisais référence au ton de la note 8.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Il s'agirait de la convertir au mode affirmatif.

Michel GLAUDE, Rapporteur

Nous sommes contraints par les productions en cours. Il est difficile de dégager des moyens pour réaliser des investissements structurels entre deux enquêtes. Cela dit, je suis d'accord avec l'esprit de votre intervention.

L'enquête sur le non-recours commence à prendre forme.

L'enquête sur l'illettrisme me semble très importante. Elle a livré ses premiers résultats, qui n'ont pas pour l'instant été diffusés très largement. Les premières enquêtes internationales (projet IALS, 1994) montraient que la France comprenait 40 % de personnes qui présentaient des difficultés de lecture du français. La France avait refusé que ces résultats soient publiés. Et nous avons réalisé des investissements méthodologiques importants, grâce en particulier à l'INED et à la DEP. Le taux mentionné plus haut serait finalement de l'ordre de 10 à 14 %. Cela ne signifie pas que le système public d'éducation ne doive pas faire d'effort dans ce domaine de l'utilisation de la langue dans la vie courante.

Nous avons prévu de réaliser une enquête complémentaire FQP. Cela n'a pas été possible, pour des raisons de moyens et d'échantillonnage. Nous avons programmé une opération plus importante à la fin de 2004. Nous recherchons des partenaires.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

L'enquête patrimoine ne nécessite peut-être pas de dispositif d'enquête aussi lourd. Toutefois, le besoin de suivi régulier est présent. Ce thème a pris beaucoup d'importance.

Le Comité de prospective de la fonction publique, que je présidais, avait fait effectuer une étude sur le non-recours, réalisée par Philippe Warin. La France apparaît en retard sur ce plan.

Olivier MARCHAND, INSEE

Monsieur Renard a évoqué les problèmes induits sur le marché de l'emploi par les nombreuses sorties de la population active entre 2005 et 2010. Cette question est prépondérante, aussi bien dans les programmes de l'INSEE que dans ceux de la DARES. L'enquête « offre d'emploi et recrutement » vise à analyser les processus de recrutement et à révéler les freins au rapprochement de l'offre et de la demande. En connaissant ces difficultés, nous pourrions mettre au point une politique préventive. La nouvelle enquête emploi et l'enquête FQP nous permettront également d'avoir une information renouvelée sur ces questions.

IV - LES PANELS :

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Je donne la parole à Monsieur Ralle, qui va évoquer le thème des panels.

1. Les panels en France, premières réflexions

Pierre RALLE, INSEE

Michel Glaude m'a demandé d'introduire une discussion sur les panels en France. J'ai dans un premier temps sous-estimé la difficulté du sujet. Je vais vous livrer le fruit de réflexions personnelles et de discussions que j'ai eues avec Michel Glaude, Michel Dollé et François Clanché, notamment. Je m'appuierai assez largement sur des exemples tirés de mon expérience personnelle mais aisément généralisables.

i. Il existe une demande d'information sur les trajectoires des personnes

De nombreuses demandes portent sur la constitution des panels – terme que je n'emploierai plus dans la suite. Comme par un effet de mode, l'on demande des trajectoires comme l'on demande des observatoires. Les moyens informatiques s'étant développés, de nouvelles études sont devenues possibles.

Plus la croissance est lente et variable, plus l'étude des trajectoires est importante. La constitution d'un panel de personnes âgées de 65 ans pour étudier l'évolution de leur retraite entre 65 et 75 ans n'aurait pas grand intérêt. En fait, ce panel existe mais est peu utilisé pour étudier la trajectoire des droits des personnes à la retraite, cette dernière étant facilement prévisible. En revanche, la demande portant sur l'analyse des trajectoires entre 20 et 25 ans est forte.

Les besoins de trajectoires exprimés ont des motivations diverses. Parfois même, une demande peut revêtir plusieurs objets. Par exemple, le suivi des carrières salariales peut permettre de prévoir la mobilité sur des périodes longues mais aussi l'évolution des retraites à venir. Ce dernier sujet est devenu particulièrement important depuis le rapport Charpin.

De façon générale, le suivi de bénéficiaires de politiques d'emploi ou de mesures sociales particulières est exprimé : cela concerne les bénéficiaires du RMI, les personnes passées dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, ou encore les enfants issus de l'aide sociale à l'enfance dans un département donné. Les besoins portent sur des populations très précises, ce qui pose des problèmes méthodologiques. Dans le dernier cas, se pose à la fois le problème de la taille des populations départementales concernées et celui de la décentralisation.

Ces besoins sont tous légitimes mais sur des plans différents. L'on y trouve des besoins concernant un domaine particulier (le devenir des bénéficiaires d'une politique d'emploi) aussi bien que des besoins transversaux (l'évolution sur 15 ans des personnes âgées de 50 à 55 ans). Pour répondre à ces différents types de besoin, les outils sont probablement distincts.

j. Beaucoup d'outils potentiels permettent de répondre à ces demandes

J'ai volontairement évité d'employer le terme de « panel » car l'utilisation d'un panel n'est pas incontournable. En outre, la constitution d'un panel est une démarche lourde, au poids équivalant à une ou deux enquêtes.

Pour étudier des trajectoires, l'on peut parfaitement utiliser des enquêtes comportant des informations rétrospectives, ou bien une succession d'enquêtes, ou encore des fichiers administratifs mémorisant des informations anciennes, ou enfin des fichiers administratifs que l'on suit au cours du temps. Ces différentes méthodes peuvent être combinées.

Enquête rétrospective ou pas ?

J'aimerais illustrer cette question par un exemple relatif aux retraites. Les enquêtes comportant des informations rétrospectives comportent l'avantage d'être rapidement mobilisables. Un point important du rapport Charpin concernait l'état des droits acquis à la retraite des personnes encore actives, en

fonction de leur âge. Pour répondre à cette question, la source utilisée a été l'enquête patrimoine. Les résultats ont été obtenus très rapidement, pour un investissement raisonnable.

Les enquêtes rétrospectives présentent l'inconvénient que les enquêtés répondent en fonction de leur souvenir : la restitution peut ainsi être altérée ou tronquée. En outre, dans un cadre législatif précis – celui des retraites, par exemple – le souvenir des personnes interrogées n'est jamais suffisamment précis (connaissance du nombre de trimestres validés, par exemple). Compte tenu des différents régimes, il n'est pas toujours facile de calculer les droits à partir des souvenirs des interrogés. Malgré tous ces biais, nous avons pu fournir des résultats rapidement. J'évoquerai ultérieurement un autre outil plus précis mais nécessitant un délai plus important.

L'enquête patrimoine n'a pas été conçue pour répondre aux questions soulevées lors du rapport Charpin et la précision des informations fournies a été vraisemblablement insuffisante. Cependant, au vu du coût d'une enquête, cela paraît un bon compromis.

Des outils généralistes ou spécialistes ?

L'option généraliste poussée à son extrême aboutirait à la constitution d'une base de données regroupant toute la population française. Ce serait le seul moyen de répondre à toutes les questions potentielles.

Deux types de besoins différents apparaissent. Les premiers sont liés à l'évaluation des politiques publiques et me semblent assez restreints et assez limités dans le temps – il ne s'agit que de mon avis. Les second concernent des besoins portant sur des populations très ciblées, en particulier dans le champ de la santé et du handicap, et nous ne parviendrons sans doute jamais à y répondre. Si l'on s'intéresse à une pathologie donnée, l'on peut être amené à étudier des populations très restreintes, trop pour que la statistique publique soit un instrument d'étude. Les demandes sont cependant parfaitement légitimes. Dans cet esprit, l'INSERM recense les cohortes existantes. Dans chacun des laboratoires, les chercheurs ont constitué leurs propres cohortes pour leurs besoins propres. La fusion de ces différentes cohortes paraît improbable.

Revenons-en à l'évaluation des politiques publiques. Imaginons qu'une nouvelle loi soit votée et prévoit que des informations soient remontées au service statistique. Supposons que la nouvelle prestation soit mise en place au début de l'année N . Le recensement des bénéficiaires et la comptabilisation des dépenses auront lieu tout au long de l'année N . Éventuellement, des études sociologiques peuvent être réalisées pour étudier la mise en place de la nouvelle prestation. Le service statistique peut avoir demandé une enquête avant même que la prestation ne soit mise en place mais compte tenu des délais administratifs, l'enquête ne pourra pas être réalisée avant mai ou juin $N+1$. En général un article de la loi prévoit l'établissement d'un bilan à la fin de l'année $N+1$. Les évaluateurs s'adressent donc au système statistique et leur montrent un paradoxe : l'objet de la loi était de produire des améliorations, par exemple de modifier les trajectoires des bénéficiaires de mesures d'emploi, mais les résultats des différents travaux ne permettent pas de les évaluer. Il paraît nécessaire de disposer d'un outil pérenne d'informations sur des bénéficiaires des politiques d'emploi, de minima sociaux, ... pour permettre de répondre à la demande d'évaluation.

L'échantillon national interrégime des minima sociaux a été créé par la DREES, la DARES, l'INSEE, l'UNEDIC, la CCMSA et la CNAF. Il permet de suivre un certain nombre de bénéficiaires des minima sociaux. Il sert aussi de base de sondage pour les enquêtes auprès de ces bénéficiaires. Il serait intéressant que la DREES fasse un premier bilan des opérations menées à partir de cet échantillon.

Le besoin d'évaluation des politiques publiques me semble sérieux, mais à un horizon assez proche. Je ne pense pas qu'il serait nécessaire de savoir ce que les bénéficiaires des TUC sont devenus, vingt ans après. Ce type d'analyse n'a de justification que sur le plan historique. L'étude des trajectoires sur une longue période a l'inconvénient de ne renseigner que sur l'histoire d'une génération.

Pour comprendre des phénomènes plus globaux, nous avons besoin de suivre des trajectoires sur une plus longue durée. Après la publication du rapport Charpin, nous avons pris conscience que les résultats de la première étude pouvaient être améliorés, en mobilisant les bases de données administratives sur les carrières salariales détenues par les caisses de retraite. Nous avons constitué un échantillon inter régimes des cotisants, le pendant de l'échantillon inter régimes des retraités. Pour chacune des personnes de l'échantillon, nous connaissons les droits acquis dans chacun des régimes et nous avons une information sur le niveau de salaire. Nous avons constitué des outils qui nous

permettent d'étudier la problématique des retraites et, plus généralement, les carrières salariales et non salariales.

La demande me semble particulièrement forte dans quatre domaines, chacun correspondant à une phase importante de la vie :

- l'enfance préscolaire ;
- la fin des études et l'insertion professionnelle ;
- le départ à la retraite – c'est le domaine du programme SHARE ;
- la fin de vie.

Dans ces domaines, nous devrions définir des outils généralistes au cours des dix prochaines années. Il semble exclu de suivre des personnes tout au long de leur cycle de vie – comme cela est d'ailleurs la pratique dans certains pays. Nous aurions peine à convaincre le Secrétariat d'Etat aux personnes âgées de l'intérêt à court terme de suivre les nouveau-nés.

Données administratives ou enquêtes spécifiques ?

L'avantage des données d'enquête est leur souplesse, par opposition aux données administratives, dont la nature est par ailleurs susceptible d'évoluer sans contrôle possible. Les données d'enquête souffrent d'une relative subjectivité tandis que les données administratives sont une solution au problème de mémoire.

Nous devons prendre en compte les droits de l'homme. Nous devons contrôler l'accès et l'utilisation des données sur le long terme. En effet, les personnes présentes dans les panels sont suivies sur une longue période.

Les données d'enquêtes ont un coût extrêmement élevé. A cela s'ajoute un risque d'attrition. Nous ne devons pas surestimer ce phénomène mais simplement l'estimer. Au sein des panels européens, nous enregistrerons vraisemblablement des phénomènes d'attrition. De tels phénomènes se manifestent également dans le domaine de la santé.

Nous pouvons imaginer des interactions importantes entre des panels et des fichiers administratifs. L'échantillon démographique permanent fusionnant divers panels administratifs et pouvant ainsi servir de base à la construction des échantillons d'enquête est une piste.

k. Nous devons encore travailler à la définition de ces outils

Mon approche me semble relativement pragmatique. Les besoins d'évaluation des politiques publiques émanent plutôt des services statistiques ministériels et ceux liés au suivi de populations plus globales, de l'INSEE. Une mission doit être constituée prochainement. Elle pourrait réfléchir à deux questions :

- l'intervalle de confiance
Cette question est purement technique mais elle est essentielle. En effet, nous pourrions rapidement faire savoir aux demandeurs si la taille de la population était compatible avec la fourniture de résultats de bonne qualité, et surtout sur le long terme.
- l'ingénierie statistique des opérations de panels
Cette question est relativement complexe car elle fait appel à la fusion des fichiers administratifs, à la confidentialité et à l'accessibilité des données, à la possibilité de tirer des personnes des fichiers administratifs pour les enquêter, etc. L'INSEE doit-il diriger l'ensemble des opérations ou peut-il servir de centre de ressources ? Dans quel délai ? Pour une même question – les droits à la retraite acquis en fonction de l'âge – l'exploitation de l'enquête patrimoine a permis d'obtenir une réponse approximative très rapidement, tandis que l'échantillon inter régimes des cotisants permet de répondre plus précisément mais dans un délai supérieur. Il existe donc un arbitrage entre délai et précision des résultats. Il serait positif de constituer une équipe interadministrative et pluridisciplinaire sur ce sujet.

En guise de conclusion, je dirai qu'un film est toujours préférable à une simple photographie. Toutefois, l'intérêt relatif du film s'estompe lorsqu'on ne dispose plus d'une seule photographie, mais de deux ou trois, et que le film est flou alors qu'avec que les photographies sont de bonne qualité. Il reste donc beaucoup de questions ouvertes.

2. Débat

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Il serait utile que votre intervention soit transmise aux participants et que les missionnaires en aient une copie.

Yvonick RENARD, MEDEF

L'exposé de Pierre Ralle est très utile. Si l'on veut « résister aux contraintes » européennes, il semble qu'il faille changer la mode des panels en vigueur à Luxembourg.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

La réflexion qui sera menée par l'INSEE pourra orienter utilement la réflexion européenne.

Francis VENNAT, DARES

Pierre Ralle a beaucoup parlé de cycles de vie liés à l'âge. Il me semble que ceux liés à l'expérience sont également importants, en particulier dans le domaine de l'emploi. La formation emploi du CNIS les a mis en évidence. Nous avons assisté à une modification structurelle du marché de l'emploi. Le système statistique rend mal compte des interactions entre flexibilité et précarité. Il est utile de combiner les coupes instantanées et les visions longitudinales. Je pense que nous devons ajouter ce thème à l'inventaire des besoins.

François BRUNET, DARES

Afin d'alléger la charge sur les personnes, il est possible de renouveler les panels tous les ans par des opérations de « chaînage ».

Quel que soit l'outil, se pose le problème général des personnes qui quittent la France. Les régions frontalières sont concernées au premier plan.

Jean-Louis DAYAN, DARES

Il est important de souligner que les politiques elles-mêmes prennent une dimension longitudinale, dans la mesure où elles intègrent de façon croissante une notion d'accompagnement. Il ne s'agit pas simplement de modifier la situation d'une personne à un instant donné mais de modifier son parcours sur le moyen terme.

Nicole ROTH, DREES

De plus en plus d'opérations de chaînage d'informations administratives ont lieu, sur les thèmes des retraites, des minima sociaux ou encore de cotisations aux caisses de retraite. Ces opérations sont « indolores » pour les personnes car les informations sont recueillies sans les enquêter directement. Néanmoins, elles induisent un coût lié à une mauvaise compatibilité des informations administratives avec l'exploitation statistique. Par exemple, les écrêtements (plafonds de salaire, par exemple) nécessitent d'élaborer des techniques de redressement. Par ailleurs, ces outils offrent une bonne vision de l'individu mais s'avèrent souvent insuffisants lorsque l'unité de base de l'étude est le ménage ou la famille. Il faut donc parfois compléter ces outils par des entretiens auprès des bénéficiaires. Souvent, nous posons également des questions rétrospectives afin de recueillir des informations antérieures à l'entrée dans le dispositif.

Pierre RALLE, INSEE

Jean-Louis Dayan a sans doute raison lorsqu'il indique que le problème est plus complexe que tel que je l'ai posé. La question des familles est encore plus délicate et je ne l'ai pas traitée dans mon exposé. Elle pose la question du référent de l'étude : la composition des familles évolue au cours du temps. La majeure partie du temps, il s'agira de suivre des individus, l'une des variables étudiées pouvant être la situation familiale.

V - PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU PROJET D'AVIS 2004 ET 2004-2008 (Carla SAGLIETTI)

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Nous allons procéder à l'examen des propositions d'amendements sur le moyen terme.

Carla SAGLIETTI, CNIS

Lors de la prochaine séance du CNIS, mardi prochain, Jean-Pierre Le Gléau interviendra sur les évolutions de la loi de 1951. Je vous invite donc, si vous êtes intéressés par cette question, à assister à la réunion d'inter-formations sur les statistiques d'entreprises, mardi, à 14h30, au centre Pierre Mendès-France.

Je vous propose de ne passer en revue que les avis qui ont fait l'objet d'une proposition d'amendement. Vous pouvez m'interrompre à tout moment si vous souhaitez formuler une nouvelle proposition.

Nous entamons cet examen par le projet d'avis général. Cette inter-formations est intéressée en partie par le paragraphe « thèmes transversaux » et surtout par le paragraphe « statistiques sociales ». Nous avons fait figurer dans ce paragraphe des avis communs à plusieurs des quatre formations ici représentées.

Joël Maurice, Président de la formation « emploi, revenus », a proposé un amendement. Il s'agit d'ajouter à la fin du point 1 de l'avis général : « *ainsi que la stratégie de Lisbonne* ».

Joël MAURICE, CERAS

Je pense que, d'une façon générale, nous devons être attentifs aux évolutions à l'échelle européenne. Les indicateurs sociaux ont été décidés en relation avec la stratégie de Lisbonne. L'Union européenne est censée devenir l'économie mondiale la plus productive. Nous pourrions également mentionner l'élargissement européen, qui renforce la nécessité de comparabilité des indicateurs nationaux. Je souhaitais simplement rappeler, à travers cet amendement, les enjeux européens, non pas dans le sens d'une « contrainte » émanant de l'Europe, mais dans celui d'une opportunité de mesurer les phénomènes en jeu. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour ajouter que le problème se pose pour les rémunérations : nous suivons les salaires nominaux mais je pense que nous devons également suivre les salaires réels, qui tiennent compte de la productivité.

Carla SAGLIETTI, CNIS

La proposition d'amendement suivante concerne l'avis n°4 :

« *Le CNIS demande à être **informé des projets de règlements européens, ainsi que des projets de textes législatifs et réglementaires nationaux**, concernant la statistique de façon à permettre au Conseil, au Bureau, aux formations ou à leurs membres de faire part à l'INSEE de leurs observations en temps utile.* »

La modification suivante concerne l'avis n°6. En réponse à l'intervention de Monsieur Riandey, nous proposons d'ajouter à la fin texte initial : « *Cet accès des chercheurs sera grandement facilité dès que la directive européenne sur la protection des données individuelle sera transposée.* »

Je vous propose d'ajouter un nouvel avis, qui suivra l'avis n°13 :

« *Le Conseil suivra avec intérêt les suites données au rapport Bilan des sources quantitatives dans le champ de la santé et de l'itinéraire professionnel, thème à la jonction de préoccupations importantes en matière de politiques sociales. Il soutient la mise en place d'un groupe de travail interadministratif pour favoriser l'exploitation des sources d'informations existantes et la diffusion des résultats, proposer des enrichissements, des compléments ou des créations de questions à intégrer dans les sources existantes, élaborer des propositions pour la création d'un nouvel instrument capable de repérer, en population générale, les effets cumulés sur la santé des changements successifs de situation au regard de l'activité. Le Conseil souhaite être régulièrement informé des travaux de ce groupe.* »

Michel GLAUDE, Rapporteur

Je ne suis pas opposé à ce projet d'avis mais nous devrions le résumer. Tel que rédigé, il occuperait une place disproportionnée par rapport aux autres.

Carla SAGLIETTI, CNIS

Nous veillerons à exprimer cette idée avec une formulation plus compacte. J'en ai terminé pour les suggestions portant sur l'avis général.

En l'absence d'autres suggestions, nous allons à présent examiner une demande écrite concernant l'avis n°4 de la formation « santé, protection sociale ». Cet avis mentionnait déjà l'accès au SNIRAM. Pour tenir compte de l'intervention de Monsieur Cunéo, nous pourrions ajouter le membre de phrase suivant en fin d'avis : « *en particulier de la possibilité de constituer des échantillons à la demande à des fins d'études ou d'enquêtes.* » Nous élargissons ainsi légèrement le champ de l'avis.

Avez-vous d'autres propositions ou pouvons-nous examiner les deux propositions d'amendement portant sur le projet d'avis de 2004 ?

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Nous pourrions introduire le fait que l'examen du non-recours doit avoir une certaine priorité. Cette question a été évoquée par plusieurs intervenants et elle est absente de l'avis.

Carla SAGLIETTI, CNIS

Nous ajouterons un avis sur ce point, vraisemblablement dans le paragraphe relatif aux statistiques sociales. Nous soumettrons ce texte à votre approbation par écrit.

Francis Vennat nous a demandé de préciser la formulation de l'avis n°4 pour 2004. Voici la version que nous vous en proposons :

« Le Conseil souhaite vivement que la DARES procède à une évaluation des effets du dispositif PARE-PAP, notamment à partir des enquêtes statistiques et des sources administratives de l'ANPE et de l'UNEDIC. »

Le reste de l'avis reste inchangé.

Yvonick RENARD, MEDEF

Les enquêtes statistiques désignées ici sont celles qui ont été lancées et non les enquêtes nouvelles.

Francis VENNAT, DARES

D'autres données sont utilisables que les sources administratives de l'ANPE et de l'UNEDIC. Je ne voudrais pas que l'avis paraisse trop restrictif. Son objet n'est pas d'opposer les enquêtes existantes et les autres. Pour couvrir des besoins nouveaux, nous pourrions avoir besoin d'enquêtes supplémentaires.

Yvonick RENARD, MEDEF

Nous retombons sur le débat des indicateurs : soit nous définissons a priori les instruments utilisés, soit nous augmentons la charge sur le système statistique *a posteriori*.

Jean-Pierre BOMPARD, CFDT

Nous aurons certainement d'autres enquêtes que les enquêtes statistiques. Par ailleurs le fonctionnement des institutions est un élément de l'évaluation. Nous devrions trouver une formule qui ne laisse pas sous-entendre que ces institutions sont extérieures au processus.

Carla SAGLIETTI, CNIS

La dernière demande d'avenant concerne l'avis n°4 de la formation « santé, protection sociale ». A la demande de Monsieur David Causse, nous proposons l'ajout en fin d'avis du membre de phrase : « *des personnes âgées et des personnes handicapées.* »

Philippe CUNEO, DREES

Les questions qui concernent les personnes âgées et handicapées sont déjà décentralisées, dans une certaine mesure. En ce cas, l'ajout ne serait pas nécessaire.

VI - EXAMEN DE PROJETS D'ENQUETES POUR AVIS D'OPPORTUNITE :**Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président**

Nous avons quatre avis d'opportunité à proposer à l'inter-formations. Je donne tout d'abord la parole à Monsieur Dayan.

1. Enquêtes sur les relations professionnelles et les relations d'entreprise et sur les conditions de travail**Jean-Louis DAYAN, DARES**

Je présente mes excuses à l'inter-formations pour lui avoir soumis une enquête supplémentaire à la dernière minute. Le calendrier de l'enquête « conditions de travail » s'est avéré plus proche que prévu. Je vous présente deux enquêtes simultanément. Elles portent toutes les deux sur le champ du travail. Leur point commun est d'être structurelles, à périodicité assez longue : six ans pour l'enquête « Réponse » et sept ans pour l'enquête « conditions de travail ».

La première enquête couvre le champ des relations professionnelles en incluant, outre les relations avec les instances sociales, des éléments sur les changements organisationnels dans les entreprises et la gestion de la main d'œuvre (salaires et emploi), en relation avec les contraintes économiques qui pèsent sur les entreprises.

Cette enquête est fondée sur une double interrogation, respectivement des directions d'entreprises et d'un échantillon représentatif des représentants du personnel des entreprises enquêtées. Nous souhaitons connaître la vision des relations dans l'entreprise de la part des deux catégories d'acteurs. Nous avons constitué un questionnaire relativement long, tandis que l'échantillon est relativement petit. Le mode d'interrogation est le face à face.

Nous préparons pour 2004 la troisième édition de cette enquête. Les deux premières – et la seconde en particulier – ont donné lieu à de nombreuses exploitations, certaines conduites en partenariat avec des chercheurs et des universitaires.

La seconde, consacrée aux conditions de travail, est de nature plus classique. Sa cinquième édition septennale aura lieu en 2005. L'enquête prend la forme d'une enquête complémentaire à l'enquête « emploi en continu ». Elle porte sur un échantillon de 21 000 salariés, tous champs confondus (la précédente enquête se limitait au domaine concurrentiel). L'objectif est d'analyser de façon objective leurs conditions de travail (horaires, prescriptions, autonomie, contraintes, charge mentale, usage des nouvelles technologies). Nous introduirions un seul thème nouveau dans cette enquête : la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Quelles sont vos remarques sur la première enquête ?

Yvonick RENARD, MEDEF

Nous considérons que les résultats publiés sont « microscopiques » par rapport à la collecte. En outre, ils n'ont été dévoilés que longtemps après la collecte. Nous regrettons que l'on lance une nouvelle enquête alors que nous réformons le dialogue social.

Nous pourrions relier la seconde enquête au SIP.

Philippe CUNEO, DREES

Le rapport de Marie-France Cristofari recense des exploitations possibles des enquêtes « conditions de travail ». Le projet SIP vise à analyser tout le parcours d'activité de la personne. Son champ est à la fois plus étendu et moins précis que celui de l'enquête. Je pense que les opérations sont relativement différentes.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Lorsque vous avez commencé votre intervention, M. Renard, j'ai cru que vous alliez conclure que vous désiriez que l'on retirât davantage de résultats, dans des délais plus rapides. Je pense que les négociations sur la réforme du dialogue social vont se poursuivre et qu'elles seront suivies par d'autres. Je me demandais si nous ne pouvions pas inclure le thème de l'épargne salariale. Dans certains secteurs, des négociations sont en cours à ce sujet.

Jean-Louis DAYAN, DARES

Sur ce sujet, la demande est forte, pour connaître à la fois les pratiques et la mise en œuvre des dispositifs récents. La DARES procède à une enquête annuelle sur ce sujet, consistant à mesurer la répartition des sommes et à rendre compte des pratiques de distribution. Les précédentes enquêtes ont traité de cette question, mais dans un cadre plus général. Je prends note de votre suggestion. Nous pourrions compléter utilement notre enquête conjoncturelle annuelle.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Ma suggestion porte sur les négociations et non sur l'état de l'épargne salariale.

Joël MAURICE, CERAS

Je m'associe à ce souhait. Je pensais que ce thème était traité à travers l'implication des salariés et la politique salariale.

Jean-Louis DAYAN, DARES

J'avais mal compris la question. Nous avons effectivement prévu de recenser les thèmes sur lesquels portent les négociations et nous connaissons le poids de l'épargne salariale dans les thèmes. Les accords en matière d'épargne salariale comportent par ailleurs des dispositions particulières.

Je trouve Monsieur Renard sévère lorsqu'il qualifie de « microscopiques » nos résultats. Nous avons notamment monté un comité d'exploitation qui a piloté une vingtaine de projets extérieurs à la DARES, sur des aspects très divers. L'enquête a eu lieu à la fin de 1998 et les résultats ont été publiés entre fin 1999 et début 2000. Je pense que nous avons été relativement efficaces.

Yvonick RENARD, MEDEF

Vous jugez cette remarque sévère mais un de mes collègues avait une analyse encore plus sévère : il a déclaré : « Les bureaux gambergent et les entreprises doivent répondre ».

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Malgré cette réserve, nous pouvons, je pense, donner un avis favorable.

Joël MAURICE, CERAS

Quand aura lieu l'enquête précisément ?

Thomas AMOSSE, DARES

L'enquête de terrain est prévue pour le 1^{er} trimestre 2005. Nous soumettrons le questionnaire au Comité du label entre avril et mai 2004.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Le contrat social faisant l'objet d'une refondation, il ne me paraît pas absurde d'effectuer une étude plus précise. Nous avons pris acte des remarques de Monsieur Renard. Je pense que nous pouvons donner un avis favorable sur l'opportunité de cette enquête. Quant à la seconde enquête, je pense qu'elle suscite votre agrément.

2. Enquête Offres d'emploi et recrutement**Francis VENNAT, DARES**

La fiche que vous avez reçue comporte toutes les informations nécessaires. Je rappellerai simplement les objectifs de l'enquête et les souhaits exprimés par les groupes techniques et le groupe de concertation.

Nous désirons mieux connaître les processus de recrutement, qu'il s'agisse de recrutements externes ou de mobilités internes, depuis le moment où l'entreprise a identifié son besoin jusqu'à la conclusion de la procédure, que cette dernière ait été abandonnée ou ait donné lieu à un recrutement ou un transfert. Nous souhaitons améliorer notre connaissance sur ce processus mal connu et par la même occasion, récupérer des données opérationnelles. Nous allons essayer de repérer les procédures les plus efficaces et éventuellement contribuer, en portant ces éléments à la connaissance des entreprises, à limiter les difficultés de recrutement. Nous cherchons symétriquement à améliorer l'employabilité des personnes. L'enjeu lié à cette enquête est fort car les nombreux départs à la retraite des années à venir renforceront la compétition entre entreprises du privé mais également entre le domaine privé et le domaine public pour attirer de nouvelles personnes.

Nous souhaitons recueillir l'avis des experts sur cette enquête (cabinets de recrutement, entreprises d'intérim, DRH des entreprises).

Nous avons apporté quelques innovations par rapport à la fiche que vous avez reçue. Le comité de concertation nous a demandé d'insister sur la représentation des entreprises en fonction de leur taille et de leur secteur. Nous pensions différencier les processus selon le niveau de rémunération escompté et il nous a été demandé de prendre davantage en compte la qualification qui semble déterminer la manière dont sont conduits les processus. Nous allons également prendre en compte la conjoncture et en particulier le contexte local. Les études déjà menées sur le thème du recrutement ont en effet mis en évidence des spécificités locales dans le processus de recrutement.

Nous avons souhaité écarter de notre enquête les intérimaires, dans la mesure où l'entreprise n'en a qu'une vision partielle. En revanche, il nous a été demandé d'interroger les entreprises sur leur pratique de l'intérim, ce qui peut éclairer leurs propres processus de recrutement.

Nous avons noté l'intérêt de mettre en exergue la fin du processus. Il nous a été demandé d'étudier avec précision les motifs des abandons de la procédure (absence de candidat, changement de conjoncture, contrat non signé, etc.).

Nous allons devoir examiner l'aspect informel, et même presque affectif, des procédures de recrutement : la décision finale fait souvent appel à des critères subjectifs.

Nous souhaitons enfin examiner le rôle des aides de l'Etat.

Ce comité de concertation s'est très bien déroulé. Nous avons décidé qu'il se réunirait à nouveau après la rédaction d'un avant-projet de questionnaire.

Yvonick RENARD, MEDEF

Mon avis est tout à fait favorable. Mon seul regret serait que le champ de l'enquête ne soit pas élargi à l'économie solidaire et au secteur semi-public, qui emploient des contractuels.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Les associations sont-elles enquêtées ?

Francis VENNAT, DARES

Nous n'avons pas prévu de le faire.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

La problématique n'est d'ailleurs pas nécessairement identique.

Jean-Pierre BOMPARD, CFDT

S'il existe une concurrence entre le public et le privé, il faut bien expliquer les phénomènes du public, et pas seulement du privé.

Francis VENNAT, DARES

L'amélioration de cette phase du rapprochement entre l'offre et la demande pourra être bien exploitée lorsque les tensions seront plus fortes. Le monde public est spécifique. Nous défrichons déjà un sujet : n'en faisons pas trop en une seule fois. Nous devons beaucoup progresser dans la connaissance de l'emploi public. Nous réfléchissons certes à l'extension d'enquêtes existantes au secteur public mais sur un sujet aussi neuf, cela semble difficile.

Yvonick RENARD, MEDEF

Malgré tout, lorsque l'enseignement technique et professionnel devra renouveler ses effectifs, la concurrence sera élevée avec les entreprises.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Ce problème me semble en effet délicat. Des phénomènes de concurrence vont il est vrai se produire simultanément en plusieurs lieux. Ne devons-nous pas prévoir une autre approche pour le secteur public et solidaire ?

Olivier MARCHAND, INSEE

A l'heure où l'enquête sera réalisée, je ne suis pas certain que les phénomènes de concurrence seront massifs. Mis à part dans certains secteurs particuliers, nous n'assisterons pas à des recrutements massifs. Je suis partisan de l'idée qu'il ne faut pas être trop ambitieux sur un sujet nouveau. On peut imaginer utiliser ensuite les enseignements de cette enquête pour réaliser une extension.

Françoise DUSSERT, DGAFP

Le problème du recrutement pour la fonction publique va se poser rapidement. Je me demande s'il n'est pas prématuré de prévoir exactement la même enquête que celle prévue par la DARES. Les études en cours permettront sans doute de mieux adapter le questionnaire.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Pensez-vous poser des questions sur les personnes de plus de 50 ans, l'embauche des chômeurs de longue durée, les incitations publiques à l'embauche (CIE) et éventuellement sur les problèmes de discrimination implicite et explicite ? Je pense que le comité de concertation va y réfléchir.

Francis VENNAT, DARES

Nous n'avons pas souhaité nous focaliser sur l'âge des candidats. Nous avons déjà réalisé une enquête des salariés selon l'âge. Nous avons noté la faible évolution du comportement des entreprises face à l'âge des candidats par rapport à l'enquête précédente, qui date de 1993. Bien entendu, nous disposerons de l'âge des candidats.

Nous souhaitons aborder la thématique de la discrimination, même si ce sujet est difficile. Notre approche est plus pragmatique que réglementaire : nous analyserons la discrimination à travers les critères de recrutement annoncés et leur évolution au cours du processus de recrutement. Comme il est difficile d'examiner le sujet par voie d'enquête, nous nous préparons à entreprendre des opérations complémentaires.

Les incitations d'aide à l'embauche sont effectivement incluses dans notre projet d'enquête.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Nous pouvons donner un avis favorable, sous réserve de poursuite de la réflexion sur les champs non couverts. Nous avons enfin à examiner la demande d'avis d'opportunité pour l'enquête sur la pratique environnementale des ménages.

3. Enquête sur la pratique environnementale des ménages**Danièle GUILLEMOT, INSEE**

Je vous présente une partie variable des enquêtes PCV. Elle est prévue en janvier 2005. Cette opération a été commandée par le Ministère de l'environnement (la D4E et l'IFEN) afin d'actualiser les résultats d'une enquête de 1998 et d'explorer de nouveaux thèmes : la gestion de l'eau et la production de gaz à effet de serre.

L'enquête de 1998 s'intéressait plus particulièrement à la pratique en matière de tri de déchets, l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture, la gêne due au bruit et à la pollution. Elle contenait un volet important consacré à l'opinion sur l'environnement.

Depuis cette première enquête, le nombre de questions d'opinion a été diminué en raison de leur difficile exploitation sur une telle problématique. Nous envisageons plutôt de développer les thèmes de l'économie d'énergie et de la consommation de l'eau.

Nous cherchons à introduire des indicateurs d'offre (accessibilité et coût des équipements) dans des domaines comme les transports en commun, les sources d'énergie, les conteneurs de déchets recyclables, etc. Il est difficile de les mesurer à travers les enquêtes auprès des ménages. Pourtant, l'accessibilité et le coût des équipements sont des déterminants très importants des comportements et des pratiques.

Michel GLAUDE, Rapporteur

Dans quelle mesure l'exploitation de la précédente enquête n'était-elle pas « microscopique » ?

Danièle GUILLEMOT, INSEE

L'IFEN avait entièrement pris en charge cette première enquête. Les autres organismes ont été peu sollicités, y compris l'INSEE. Les publications de l'INSEE ont été effectivement « microscopiques ». Mais, par la suite, de nombreux tableaux de bord et des études du ministère de l'environnement ont pu être alimentés par les données de cette enquête et deux documents de travail ont été élaborés sur le sujet du tri de déchets et des modes de transport.

L'exploitation a été particulièrement faible pour les questions d'opinion. En effet, dans le domaine environnemental, les enquêtés sont parfois réticents à décrire leur comportement réel. Cette partie de l'enquête semblait surdimensionnée et fort peu utile.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Lorsque je vois le nombre de bouteilles en plastique qui traînent dans la nature, je pense que la culpabilité par rapport à l'environnement n'atteint pas un niveau exagéré !

Je pense que l'avis est unanime à propos de l'opportunité de cette enquête. Je vous remercie de votre participation.

La séance est levée à 13 heures 15.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

- Note « Quel avenir pour les enquêtes auprès des ménages effectuées par l'Insee »
- Fiches descriptives des enquêtes
- Amendements aux avis des formations
- Projets d'avis sur le programme à moyen terme 2004-2008 (distribués en séance)
- Fiche descriptive d'enquête (distribué en séance)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête Relations professionnelles et négociations d'entreprise
- Enquête Conditions de travail
- Enquête Offre d'emploi et recrutement
- Enquête Pratiques environnementales des ménages

Paris, le 10 décembre 2003 - N° 409/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Relations professionnelles et négociations d'entreprise REPONSE

Programme : 2004

Emetteur : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2003, l'inter formations Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « Relations professionnelles et négociations d'entreprise ».

Cette enquête complète les sources administratives en proposant une vue d'ensemble des relations professionnelles et du fonctionnement de l'entreprise. Elle a pour objectif :

- de décrire le fonctionnement des institutions représentatives du personnel et les pratiques de négociation collective dans les établissements et les entreprises, d'en préciser les évolutions récentes (mandatement et « délégation unique du personnel », pratiques de négociations multi-thèmes, communication directe et concertation informelle),
- d'analyser, autour du thème des relations sociales, les liens entre politiques de gestion du personnel, organisation du travail, stratégies économiques et performance des entreprises.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer l'environnement économique de l'entreprise et sa situation sur ses marchés ; les institutions représentatives du personnel et leur fonctionnement ; l'information, la consultation et la participation des salariés à la vie de l'entreprise ; l'implication des salariés et les politiques salariales ; la négociation collective ; le climat social, les problèmes individuels et les conflits collectifs.

L'enquête aura lieu de décembre 2004 à février 2005 auprès d'un échantillon de 3 000 établissements de 20 salariés ou plus dans les secteurs privé et semi-public (hors administration et agriculture), volontaires pour recevoir un enquêteur. La collecte sera réalisée en face à face par un institut de sondage. Dans chaque établissement seront interrogés un responsable de la direction et un représentant du personnel. La durée de questionnement du responsable de la direction est comprise entre une heure et une heure et demie selon la complexité du système de représentation de l'établissement. Pour les représentants du personnel, la durée sera inférieure à une heure. Il est envisagé d'enquêter par voie postale un échantillon de salariés tirés aléatoirement dans chaque établissement.

Le comité de pilotage est composé de représentants du ministère du travail (DARES, DRT), de l'Insee et de membres d'organismes de recherche. Les partenaires sociaux seront consultés à l'occasion d'une réunion spécifique sur le projet de questionnaire élaboré par le comité de pilotage

Les résultats seront diffusés par la publication de « Premières Synthèses » sur des thèmes spécifiques et d'un Dossier de la DARES contenant l'ensemble des résultats. Sous réserve d'un avis favorable du comité du secret, les résultats détaillés de l'enquête seront disponibles pour les chercheurs qui en feront la demande à la DARES.

L'inter formations émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 10 décembre 2003 - N° 410/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Conditions de Travail Enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2005.

Programme : 2005

Emetteur : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2003, l'inter formations Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « Conditions de travail », complémentaire à l'enquête Emploi de 2005.

Cette enquête est la seule à fournir un panorama complet des conditions de travail et de son organisation, permettant d'en mesurer les transformations à moyen ou à long terme. Elle a pour principaux objectifs de décrire et d'analyser les situations de travail des actifs occupés et leurs évolutions, de faire le lien entre les différentes composantes du travail et d'en mesurer les conséquences, et de mesurer l'impact des nouvelles technologies sur le travail. Elle a déjà été réalisée quatre fois depuis 1978, la dernière fois en 1998.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les horaires et l'organisation du temps de travail, l'organisation du travail et son contenu, les contraintes et pénibilités, l'utilisation et les modes d'utilisation de nouvelles technologies, les accidents du travail (lien entre organisation et accidents du travail, dont le questionnaire est étendu aux non-salariés), la politique de prévention (thème nouveau pour l'enquête de 2005, qui vise à cerner comment le thème de la sécurité et de la santé au travail est perçue par le salarié).

L'enquête aura lieu tout au long de l'année 2005 auprès de 21 000 actifs occupés de l'échantillon sortant (1/6^e) de l'enquête Emploi de l'Insee. La collecte sera réalisée par enquêteur, avec une durée de questionnaire de 20 mn en moyenne, 40 mn au maximum.

Le comité de pilotage est composé de la DARES, de la Direction des Relations du Travail, de la division Emploi de l'Insee, du Centre d'Études de l'Emploi, de l'ANACT, de la fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, et d'universitaires. Les partenaires sociaux (membres de la commission spécialisée en matière d'information et d'organisation de la prévention du conseil supérieur des risques professionnels) ont été destinataires du questionnaire pour information et avis.

Les résultats seront diffusés par la publication de « Premières Synthèses » sur des thèmes différents, de Dossiers de la DARES, d'articles dans différentes revues (Économie et Statistique, Travail et Emploi) et par la présentation des résultats en colloques et séminaires en France et à l'étranger.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 10 décembre 2003 - N° 411/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Offre d'emploi et recrutement

Programme : 2004-2005

Emetteur : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques.

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2003, l'inter formations Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « Offre d'emploi et recrutement ».

Cette enquête a pour objectif de comprendre comment s'opère la confrontation de l'offre et de la demande d'emploi lors du processus de recrutement, interne ou externe, conduit par les entreprises du secteur privé. Elle cherche à répondre à des questions qui reviennent régulièrement : meilleure compréhension des difficultés de recrutement, rôle des services publics, de l'ANPE, rôle des aides publiques, raisons de l'arbitrage interne/externe, améliorations possibles au stade du recrutement de l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer le profil souhaité, le profil recruté, les canaux et outils utilisés, le nombre de candidatures reçues et le nombre d'entretiens, la place des aides à l'emploi dans les recrutements, les critères de choix du candidat retenu, la durée et le coût du recrutement.

L'enquête aura lieu en deux vagues, à l'automne 2004 et à l'été 2005, auprès de 4 000 établissements employeurs du secteur privé hors agences d'intérim (2 000 établissements pour chaque vague). La collecte sera réalisée par enquêteur, avec une durée de questionnement de 30 mn en moyenne.

Le comité de concertation est composé de représentants des partenaires sociaux (FO, CGC, MEDEF, CFDT, CGT, UPA, CGPME, CES). L'avis d'experts (DRH, entreprises d'intérim,...) sera également recueilli sur ce sujet nouveau.

Les résultats seront diffusés par la publication d'un Premières Synthèse sur les principaux résultats en 2005, et d'autres numéros en 2006. Il est prévu une communication vers les syndicats professionnels, les spécialistes des relations humaines, les intermédiaires du marché du travail.

L'inter formations demande à la DARES de conduire une réflexion pour étendre ultérieurement le champ de l'enquête aux secteurs semi-public et public.

L'inter formations émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 10 décembre 2003 - N° 412/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Pratiques environnementales des ménages Partie variable de l'enquête PCV de janvier 2005

Programme : 2005

Emetteur : INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages - Division Conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2003, l'inter formations Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « Pratiques environnementales des ménages ».

Cette enquête a pour objectif d'appréhender globalement les pratiques environnementales des ménages, de tenter d'apporter des réponses à la question des déterminants de ces pratiques, et de fournir des informations sur les équipements environnementaux collectifs et individuels. Les principaux domaines environnementaux couverts par l'enquête seront les déchets, la pollution de l'air, le bruit, la consommation d'énergie, les transports, les achats verts, la consommation d'eau du robinet et la fréquentation des espaces naturels. Sur la base d'expériences étrangères (Australie et Canada notamment) l'enquête devrait permettre de comparer les comportements environnementaux des français à ceux des habitants d'autres pays.

Cette opération est une initiative conjointe de l'Institut français de l'environnement (IFEN), Service statistique ministériel de l'écologie et du développement durable (MEDD), de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) du MEDD et de la division Conditions de vie des ménages de l'Insee.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- les pratiques des ménages : tri des déchets, covoiturage, achat de papier recyclé, d'ampoules basse consommation,...
- les équipements collectifs et individuels : existence de points d'apport volontaire ou d'un mode de collecte sélectif des déchets, possession d'un vélo, d'une voiture, existence de pistes cyclables,...
- les conséquences des pollutions environnementales sur les ménages et les individus : gênes dues au bruit, à l'odeur, à la pollution de l'air, troubles sur la santé,
- les déterminants de ces pratiques, afin d'éclairer et d'orienter la politique publique environnementale.
- la problématique de l'effet de serre, la consommation et la qualité de l'eau potable.

L'enquête aura lieu en janvier 2005 auprès de 8 000 ménages environ et de 13 500 individus. La collecte sera réalisée par enquêteur en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement de 20 mn en moyenne (50 mn de questionnement total, y compris partie fixe).

Le comité de pilotage comprendra l'Insee, le D4E et l'IFEN. Des contacts sont également pris avec l'Ademe, la DAEI, le CERTU, l'INRA, l'INC et des laboratoires de recherche.

Les premiers résultats devraient faire l'objet d'un Insee Première au printemps 2005. Des études plus complètes s'échelonneront sur 2005 et 2006 sous forme d'articles dans diverses publications.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.